

ETAT DE LA DETTE

A 2.1 à A 2.9

UNITED STATES
DEPARTMENT OF JUSTICE

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

IV
A2.1

A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2018	Montant des tirages 2018	Montant des remboursements 2018		Encours restant dû au 31/12/2018
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du trésor						
...						
5192 Avances de trésorerie						
...						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
...						
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n°NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A2.2

A2.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Emprunts et dettes à l'origine du contrat

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de compte)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement (2)	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d' amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuel					
163 Emprunts obligataires (Total)														
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					15 629 370,11									
1641 Emprunts en euros (Total)					15 629 370,11									
20500036	CAISSE D'EPARGNE	25/10/2004	18/02/2005	18/02/2006	700 000,00	F	Taux fixe à 3,9 %	3,90	3,90	EUR	A	P	O	A-1
20500032	CAISSE D'EPARGNE	25/10/2004	10/03/2005	10/03/2006	725 000,00	F	Taux fixe à 3,90 %	3,90	3,90	EUR	A	P	O	A-1
20600119	CAISSE D'EPARGNE	15/11/2005	14/06/2006	14/06/2007	1 673 000,00	F	Taux fixe à 4,36 %	4,36	4,36	EUR	A	P	O	A-1
20600260-Ligne 301	CAISSE D'EPARGNE	21/11/2006	23/07/2007	23/07/2008	650 000,00	F	Taux fixe à 5,04 %	5,04	5,04	EUR	A	C	O	A-1
20600260-Ligne 002	CAISSE D'EPARGNE	21/11/2006	21/12/2007	21/12/2008	300 000,00	F	Taux fixe à 4,89 %	4,89	4,89	EUR	A	P	O	A-1
20700002	CAISSE D'EPARGNE	03/11/2007	19/07/2007	19/07/2009	920 000,00	F	Taux fixe à 5,08 %	5,08	5,08	EUR	A	C	O	A-1
6018004137	CREDIT AGRICOLE	03/07/2004	03/01/2004	03/04/2004	2 000 000,00	F	Taux fixe à 4,56 %	4,56	4,64	EUR	T	P	O	A-1
60122006289	CREDIT AGRICOLE	03/11/2004	09/11/2004	09/02/2005	1 000 000,00	F	Taux fixe à 4,21 %	4,21	4,28	EUR	T	P	O	A-1
6013620802	CREDIT AGRICOLE	17/10/2005	17/10/2005	17/01/2006	1 000 000,00	F	Taux fixe à 3,30 %	3,30	3,40	EUR	T	P	O	A-1
60150040724	CREDIT AGRICOLE	24/11/2005	06/03/2006	06/03/2007	1 500 000,00	F	Taux fixe à 4,4 %	4,40	4,40	EUR	A	P	O	A-1
AT507108	CAISSE D'EPARGNE	21/12/2007	29/12/2008	29/12/2009	950 000,00	F	Taux fixe à 4,11 %	4,11	4,11	EUR	A	P	O	A-1
MON013862EUR	DEXIA CL	20/04/1998	01/11/2001	01/05/2002	564 061,36	F	Taux fixe à 5,68 %	5,68	5,66	EUR	S	C	O	A-1
MON013862EUR	DEXIA CL	16/11/1998	16/11/1998	01/02/2002	1 358 798,25	F	Taux fixe à 5,4 %	5,40	5,40	EUR	A	P	O	A-1
MON038695EUR	DEXIA CL	12/11/2002	12/11/2002	01/04/2003	2 000 000,00	F	Taux fixe à 4,97 %	4,97	5,06	EUR	T	P	O	A-1
MON024366EUR	SFIL CAFIL	16/12/2013	01/01/2017	01/02/2018	200 512,50	F	Taux fixe à 3,67 %	3,67	3,72	EUR	T	C	O	A-1

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de compte)	Couverture 7 CAJ (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après conversion éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2018	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/2018 (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)									737 420,21	274 645,33		111 079,44
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)				5 892 623,44					737 420,21	274 645,33		111 079,44
1641 Emprunts en euros (Total)				5 892 623,44					737 420,21	274 645,33		111 079,44
20500036	N		A-1	307 563,47	6,33	F	Taux fixe à 3,9 %	3,89	37 261,32	13 460,65		10 396,80
20500052	N		A-1	319 650,73	6,19	F	Taux fixe à 3,98 %	3,97	38 870,89	14 241,46		10 285,08
20601119	N		A-1	842 070,45	7,46	F	Taux fixe à 4,36 %	4,35	86 525,91	49 522,39		20 009,01
20602604 ligne 001	N		A-1	232 300,00	8,56	F	Taux fixe à 5,04 %	5,03	32 500,00	16 380,00		6 424,15
20602604 - ligne 002	N		A-1	167 304,06	8,67	F	Taux fixe à 4,86 %	4,84	15 004,44	8 411,24		191,94
20700002	N		A-1	314 000,00	8,55	F	Taux fixe à 5,08 %	5,07	46 000,00	23 548,00		8 405,62
601005941137	N		A-1	710 608,83	5,02	F	Taux fixe à 4,56 %	4,55	117 205,24	35 763,04		7 260,86
6012000209	N		A-1	341 705,00	5,85	F	Taux fixe à 4,21 %	4,20	56 239,12	17 474,32		2 382,00
60136209632	N		A-1	427 956,86	6,79	F	Taux fixe à 3,36 %	3,35	53 363,57	15 004,03		2 916,00
60155046724	N		A-1	757 113,22	7,43	F	Taux fixe à 4,4 %	4,39	77 550,22	36 726,95		10 677,36
A/507108	N		A-1	568 387,24	9,98	F	Taux fixe à 4,11 %	4,10	45 320,74	25 264,30		85,01
MONA13802EUR	N		A-1	0,00	0	F	Taux fixe à 5,59 %	5,64	14 101,68	393,44		20 307,79
MONA13803EUR	N		A-1	411 365,37	4,08	F	Taux fixe à 5,4 %	5,38	70 064,36	26 016,49		2 555,29
MONA13804EUR	N		A-1	0,00	0	F	Taux fixe à 4,97 %	5,00	46 802,50	582,83		
MONA24566EUR	N		A-1	200 512,50	15,08	F	Taux fixe à 3,67 %	0,44				
1643 Emprunts en devises (Total)												
16441 Emprunts assortis d'une option de trappe sur ligne de trésorerie (Total) (1)												
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)												
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)												
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)												
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (Total)												
1675 Dettes pour M.E.T.P et P.E.P. (Total)												
1676 Dettes envers locataires-accueils (Total)												
1678 Autres emprunts et dettes (Total)												
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)												

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX		IV - ANNEXES	IV
			A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)														
Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant du 31/12/2018 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bénéficiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/2018 (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant du
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor) (A)														
TOTAL (A)														
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)														
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)														
TOTAL GENERAL														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte du bon de conseil) sur la colonne du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opération de couverture éventuelle.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2018 sur les produits financiers (de 1 à 5) :

1 : Index zone euro / 2 : Indices inflation français ou zone euro ou autres indices / 3 : En tant qu'indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro / 5 : Autres d'indices hors zone euro / 6 : Autres indices

(5) Taux nominal de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux nominal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux nominal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie. Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement d'échéance de l'emprunt au 31/12/2018.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau moyen du taux considéré sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et complétés à l'article 611 et des « intérêts contractuels dus au titre du contrat d'échange et complétés à l'article 618.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et complétés à l'article 618.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV
A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	13					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	5 892 623 €					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV
A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)													
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/2018	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité du règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)													
Taux variable simple (total)													
Taux complexe													
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption)

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE			A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

AN.3 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)									
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture							Catégorie d'emprunt (8)	
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat			
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/658	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)									
Taux variable simple (total)									
Taux complexe (total) (2)									
Total							0,00	0,00	

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

IV – ANNEXES									
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N									
									IV
									A2.7

A2.7 - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)																					
N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)								Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/2018	ICM de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
						Contrat initial				Contrat renégocié											
				Contrat initial	Contrat renégocié	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié	Interêts	Capital				
TOTAL																					

(1) Inscrire les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, sous l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable ; C : complexe (V+fixe+autre) ; un taux variable qui n'est pas seulement basé sur la simple addition des taux sous-jacents du débiteur et d'un range exprimée en point de pourcentage.

(4) Indiquer la nature du flux de paiement (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nommer la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : Pour le profil d'amortissement indiquer : C pour annuités constantes, P pour amortissement progressif, F pour en ligne, X pour les autres.

Pour la périodicité du remboursement indiquer : A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; X : autre.

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME			A2.8

A2.8 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

REPARTITION PAR PRÊTEUR	DETTE EN CAPITAL A L'ORIGINE (2)	DETTE EN CAPITAL AU 31/12 DE L'EXERCICE	ANNUITE PAYEE AU COURS DE L'EXERCICE		DONT	
					INTERETS (3)	CAPITAL
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

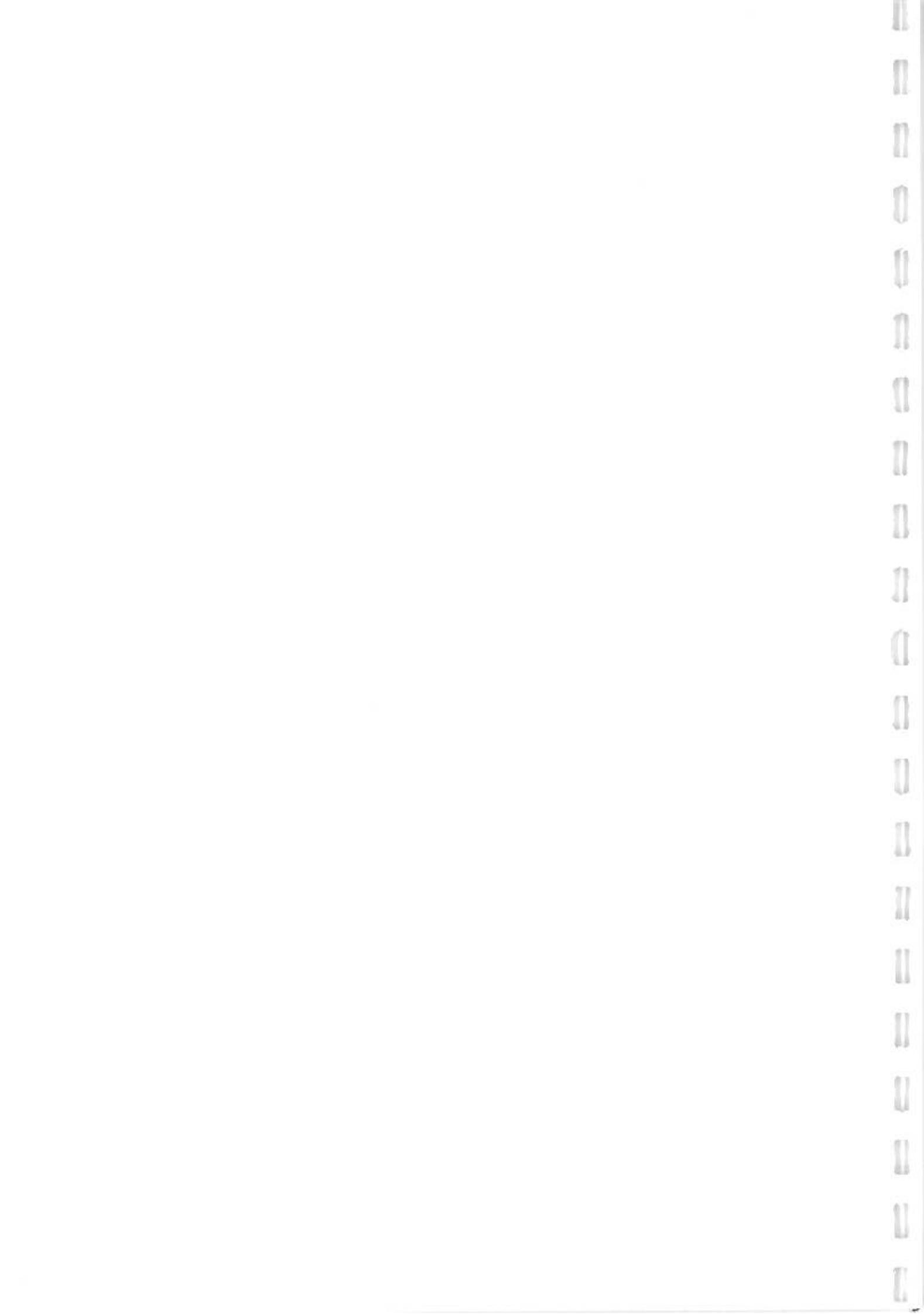
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - AUTRES DETTES		A2.9

A2.9 - AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	MONTANT INITIAL DE LA DETTE	DEPENSES DE L'EXERCICE	DETTE RESTANTE
[...]			



**A 3 -
METHODES
UTILISEES POUR LES
AMORTISSEMENTS**

THE
FEDERAL BUREAU OF INVESTIGATION
UNITED STATES DEPARTMENT OF JUSTICE
WASHINGTON, D. C. 20535

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS
ETAT DES PROVISIONS
ETALEMENT DES PROVISIONS

A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

PROCEDURE		CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL	
AMORTISSEMENT		Seuil unitaire en deca duquel les immobilisations de peu de valeur ou dont la consommation est très rapide s'amortissent sur un an (article R2321-1 du CGCT) : 700,00€	
Article budgétaire	Biens ou catégories de biens amortis :		Durée d'amortissement (en années)
2128	Autres agencements et aménagements de terrains		15
215	Installations, matériel et outillages techniques		
2151	Réseaux de voirie		20
2152	Installations de voirie		20
21531	Réseaux d'adduction d'eau		20
21532	Réseaux d'assainissement		20
21533	Réseaux câbles		20
21534	Réseaux d'électrification		20
21538	Autres réseaux		20
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile		15
21571	Matériel de voirie roulant		10
21578	Autres matériels et outillage de voirie		10
2158	Autres installations, matériel et outillage technique		10
218	Autres immobilisations corporelles		
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers		10
2182	Matériel de transport		10
2183	Matériel de bureau et matériel informatique		5
2184	Mobilier		10
2188	Autres immobilisations corporelles		10

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS
ETAT DES PROVISIONS
ETALEMENT DES PROVISIONS

A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

PROCEDURE	CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL	Durée d'amortissement (en années)
AMORTISSEMENT	Seuil unitaire en deca duquel les immobilisations de peu de valeur ou dont la consommation est très rapide s'amortissent sur un an (article R2321-1 du CGCT) : 700,00€	
Article budgétaire	Biens ou catégories de biens amortis :	
20	Immobilisations incorporelles	5
202	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	5
203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'annonce	5
2031	Frais d'études	5
2032	Frais de recherche et de développement	5
2033	Frais d'insertion	5
204	Subventions d'équipement versées	5
20411	Subventions d'équipement aux organismes publics : Etat	5
20412	Subventions d'équipement aux organismes publics : Régions	5
20413	Subventions d'équipement aux organismes publics : Départements	5
20414	Subventions d'équipement aux organismes publics : Communes	5
20415	Subventions d'équipement aux organismes publics : Groupement de collectivité	5
20416	Subventions d'équipement aux organismes publics : Etablissements et services rattachés	5
20417	Subventions d'équipement aux organismes publics : Autres établissements publics locaux	5
20418	Subventions d'équipement aux organismes publics : autres organismes publics	5
2042	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé	5
20441	Subventions d'équipement en nature : organismes publics	5
20442	Subventions d'équipement en nature : personnes de droit privé	5
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, logiciels, droits et valeurs	2
21	Immobilisations corporelles	
212	Agencements et aménagements de terrains	
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	15



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2015

Nombre de conseillers en exercice : 33

L'an deux mil quinze, le seize décembre, à 19 heures 00.

LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 10 décembre 2015, s'est rassemblé à l'Espace Victor Hugo sous la présidence de monsieur André VEYSSIERE, maire.

Conformément à l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

PRÉSENTS : M. André VEYSSIERE Maire, M. Frédéric NICOLAS, Mme Séverine LEVE, M. Michel ADAM, M. Michel CLAVEL, Mme. Marie-Claude COLLET, M. Quentin GESELL, Adjoints au Maire, Mme. Sandra ROZOTTE, Mme Martine GESELL, M. Thierry PICHOT-MAUFROY, Mme Marie-Line BOUCHAUT, M. Abderrahman FERCHICHI, Mme. Julie SANS, Mme. Corinne LANGLES, M. Van Phuoc TRAN, Mme Véronique POISSON, M. Géraud BORDES, M. Jacques GUILLEMAN, Mme Janine LOPEZ, M. Faouzi GUELLIL, M. Robert ANDRE, Mme. Annie CHASTAGNOL, M. France BOULAY, Conseillers municipaux.

ABSENTS ET EXCUSES :

Mme Ana PEREIRA, représentée par M. André VEYSSIERE
M. Abdelaziz GUEMICHE, représenté par M. Quentin GESELL
M. Fradiques MENDES-FERREIRA représenté par Mme Sandra ROZOTTE
M. Malet DRAME, représenté par M. Abderrahman FERCHICHI
Mme. Amel SRAIDI représentée par Mme Marie-Line BOUCHAUT
Mme. Sarah BOUZID représentée par M. Faouzi GUELLIL
M. Michel DELPLACE représenté par M. France BOULAY

ABSENTS :

Mme. Ghislaine JENNER
Mme Khadija ID HAMOU
Mme Marcelle DELMARQUETTE

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Frédéric NICOLAS

N° 2015/131

Budget Principal- Procédure des immobilisations

Le Conseil municipal en séance du 16 décembre 2015,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment dans ses articles L.2321-2 27° et R.2321-1,

VU la délibération n°2010/242 du Conseil municipal du 16 décembre 2010 relative à la fixation des durées d'amortissement des immobilisations-Budget principal de la commune ;

VU l'annexe jointe à la délibération susmentionnée relative aux immobilisations amortissables-durées d'amortissements ;

VU le rapport de présentation afférent à la présente délibération,

CONSIDERANT que l'amortissement est une procédure comptable qui annuellement permet de constater forfaitairement, la dépréciation ou amoindrissement de la valeur des immobilisations en vue de dégager les ressources pour pouvoir les renouveler régulièrement

CONSIDERANT qu'en application des dispositions de l'article L 2321-2-27 du CGCT, les amortissements constituent des **dépenses obligatoires** pour les communes de plus de 3500 habitants et plus ainsi que les établissements publics,

CONSIDERANT que l'amortissement implique d'une manière générale, un étalement s'effectuant sur une durée de vie théorique ou d'utilisation prévisible de biens amortissables. Les durées d'amortissement d'immobilisations sont fixées pour chaque bien ou catégorie de biens par l'assemblée délibérante,

CONSIDERANT l'amortissement pratiqué à Dugny est linéaire *(les dépréciations sont réparties de manière égale sur la durée de vie du bien)* à partir de l'année qui suit la mise en service des constructions et matériels

CONSIDERANT que sur le plan comptable et budgétaire, l'écriture donne lieu à une dépense d'ordre en fonctionnement et une recette d'ordre en investissement,

CONSIDERANT que par ailleurs, selon l'article R. 2321-1 du CGCT les biens concernés par l'amortissement sont :

- Les biens meubles, tels que les mobiliers, matériels de bureau (*compte 2184*), véhicules (*comptes 2182*) ;
- Les biens immeubles productifs de revenus. Sont donc amortissables à ce titre, les biens enregistrés sur les comptes 2114, 2132, 2142 ;
- Les immobilisations incorporelles enregistrées sur les comptes 202 correspondant aux frais d'études, d'élaboration ou révision des documents d'urbanisme (*compte 2031*) et non suivis de réalisation, correspondant aux frais de recherche et de développement (*compte 2031*) et aux logiciels (*2051*) et autres immobilisations incorporelles (*compte 208*)

CONSIDERANT la procédure d'amortissement actuellement en cours au sein de la Ville de Dugny,

CONSIDERANT qu'il convient à ce jour de conforter ladite procédure, tout en actualisant la liste des immobilisations amortissables,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL L'UNANIMITE

Article 1^{er} :

DIT que le seuil unitaire TTC déterminant l'amortissement des immobilisations sur un an est maintenu à **700 euros** pour les immobilisations corporelles ou incorporelles du budget principal communal

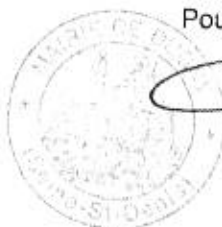
Article 2 :

CONFORTE les durées d'amortissement et **COMPLETER** la liste des immobilisations amortissables désignées en annexe jointe de la délibération n° 2010/242 du Conseil municipal du 16 décembre *(selon nouvelle annexe jointe)*.

Article 3 :

AUTORISER monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré
Pour expédition conforme



Le Maire

Délibération rendue exécutoire.

+ Dépôt à la Préfecture le :

23/12/2015

+ Publication et/ou notification le :

Document certifié conforme

Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Montreuil peut être saisi par voie de recours contre une décision du Conseil municipal pendant un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui commencera soit :

- + à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale
- + deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Le Maire,



André VEYSSIERE

1887

**ETAT DES
PROVISIONS – A4
ETALEMENT DES
PROVISIONS – A5**

STATE

PROVISIONS - 1A

ATTACHMENT DES

PROVISIONS - 1A

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
[...]						
Provisions pour dépréciation (2)						
[...]						
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES						
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)		NEANT				
[...]						
Provisions pour dépréciation (2)						
[...]						
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
(...)						

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

NEANT

**EQUILIBRES DES
OPÉRATIONS
FINANCIÈRES –
A 6.1 ET A 6.2**

201 2011 11 11

2011 11 11

2011 11 11

2011 11 11

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES		A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		1 501 783,00	737 420,19
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		940 000,00	737 420,19
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	940 000,00	737 420,19
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		561 783,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10223	TLE	5 000,00	0,00
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	556 783,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	737 420,19	4 098 711,26	3 332 271,54	8 168 402,99

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		9 984 786,24	1 259 703,36
Ressources propres externes de l'année (a)		863 500,00	905 652,62
10222	FCTVA	688 000,00	783 679,00
10223	TLE	10 500,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	165 000,00	121 973,62
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
139146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		9 121 286,24	354 050,74
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations	11 058,00	11 057,05
2802	Frais liés à la réalisation des documents	36 204,00	36 203,26
28031	Frais d'études	4 784,00	6 035,00
28051	Concessions et droits similaires	10 909,00	937,40
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	2 916,00	3 058,38
28128	Autres aménagements de terrains	227,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	736,00	735,41
28135	Installations générales, agencements, ...	2 226,00	2 225,62
28151	Réseaux de voirie	20 407,00	20 406,67
28152	Installations de voirie	86,00	85,92
281533	Réseaux câblés	0,00	10 766,98
281534	Réseaux d'électrification	1 319,00	1 318,35
281568	Autres matériels, outillages incendie	18 289,00	18 288,31
281571	Matériel roulant	9 058,00	6 132,67
281578	Autre matériel et outillage de voirie	1 000,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	27 442,00	27 699,71
28182	Matériel de transport	44 893,00	44 892,48
28183	Matériel de bureau et informatique	53 118,00	52 992,99
28184	Mobilier	112 111,00	111 214,54
28188	Autres immo. corporelles		
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	5 130 000,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	3 634 503,24	0,00

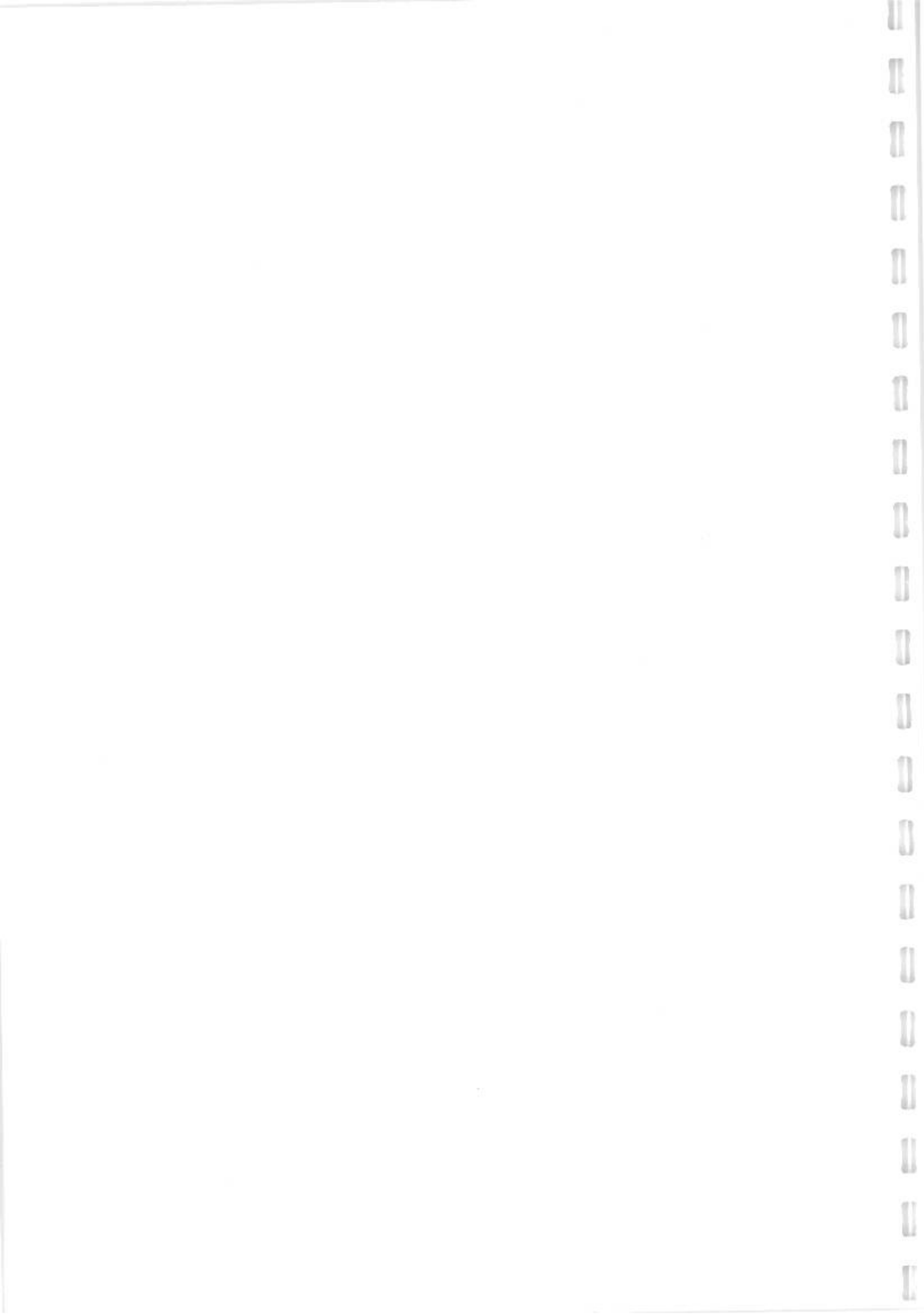
	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	1 259 703,36	0,00	0,00	5 408 532,51	6 668 235,87

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 8 168 402,99
Ressources propres disponibles	IV 6 668 235,87
Solde	V = IV - II (3) -1 500 167,12

(1) Les comptes 15, 159, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 28, 38, 48 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.



**ETAT DE
VENTILATION DES
DEPENSES ET
RECETTES DES
SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT
- A7.1.1 ET A7.1.2**

DATE

NOTATION

REMARKS

REMARKS

REMARKS

REMARKS

REMARKS

**ETAT DES
DEPENSES ET
RECETTES
ASSUJETTIS A LA
TVA - A7.2.1 ET
A7.2.2**

1947

1948

1949

1950

1951

1952

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.1.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

**ETAT DE
VENTILATION DES
DEPENSES ET
RECETTES DE LA
TEOM – A7.3.1 ET
A7.3.2**

STATE

MENTALITY

BY

ALBERT

TECH - A. V. S. 191

9.8.7A

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.3.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.3.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

A7.3.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A7.3.2
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.3.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

A7.3.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

**ETAT DES CHARGES
TRANSFEREES - A8**

STATE OF TEXAS

COUNTY OF DALLAS

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

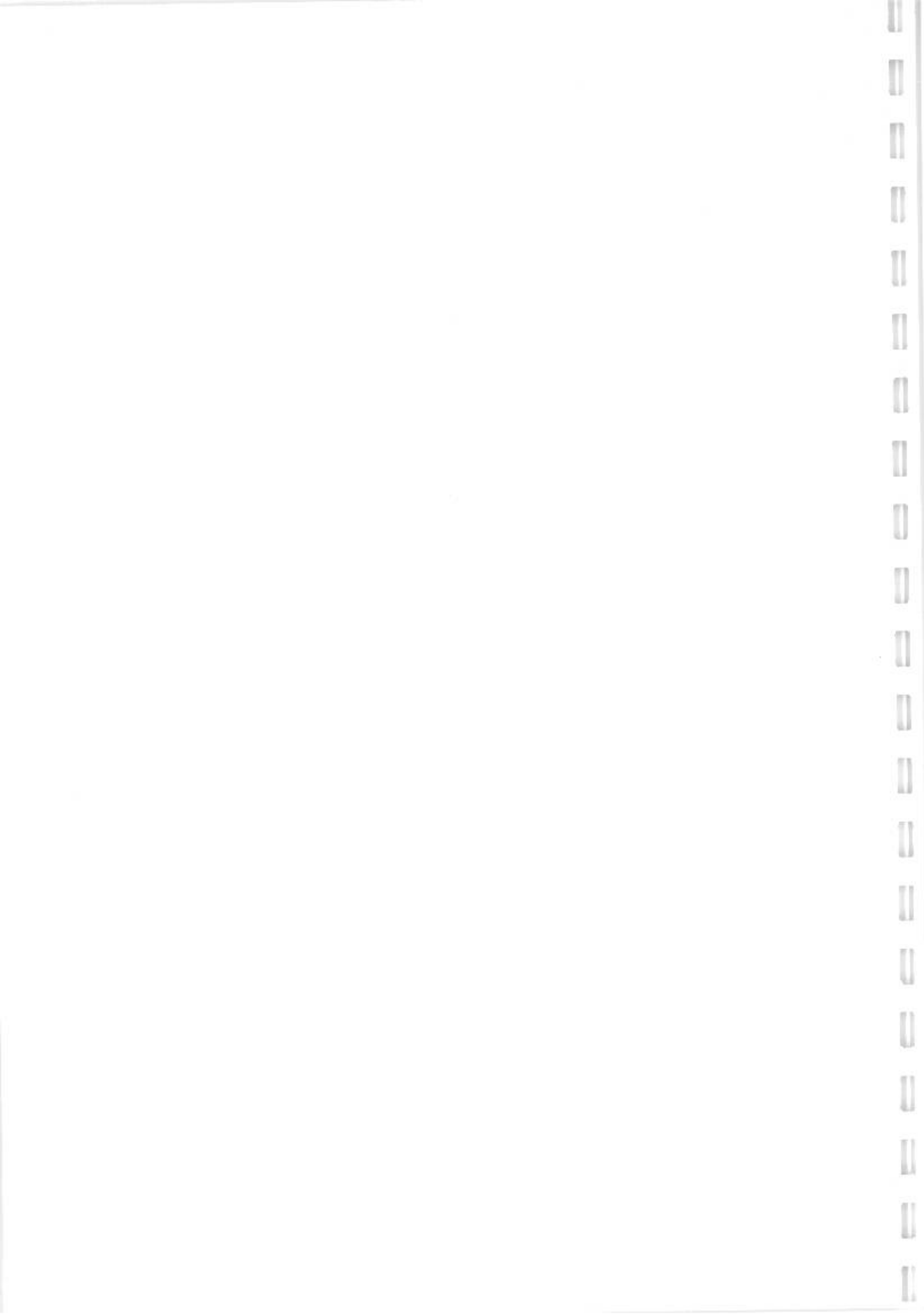
A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							
	1.2						

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL							
	1.2						

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).



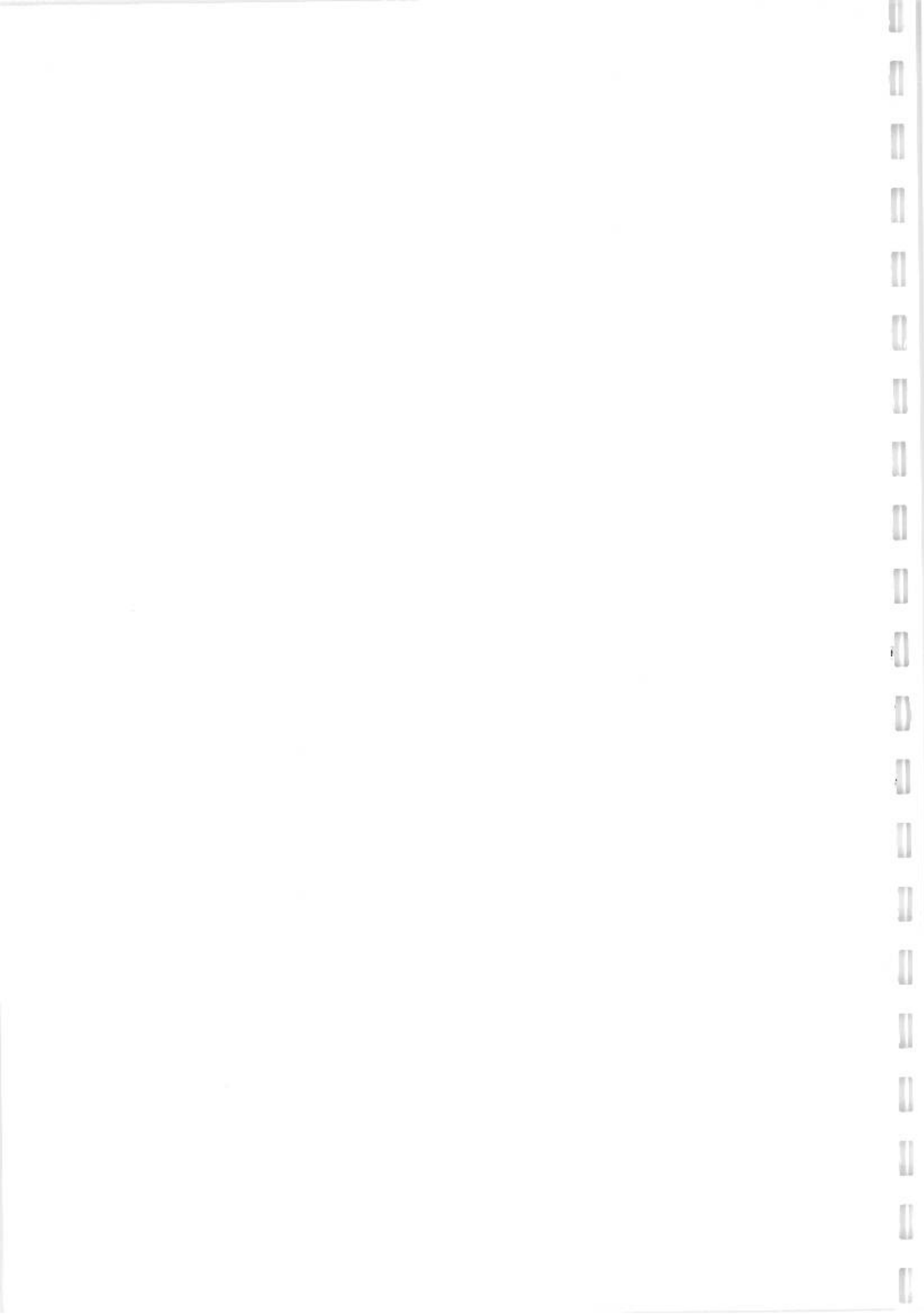
**DETAIL DES
OPERATIONS POUR
COMPTE DE TIERS -
A9**

LETTER
OF
COURTESY
TO
THE
FEDERAL
BUREAU
OF
INVESTIGATION
U.S. DEPARTMENT OF JUSTICE
WASHINGTON, D.C.

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	IV
	A9

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.



**VARIATION DU
PATRIMOINE (ART
R.2313-3 DU CGCT)**

—

A 10.1 ET A 10.2

THE NATIONAL
THE UNIVERSITY
(1993-94 2-2100-2)

2.01 A TE 1.01 A

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A10.1

A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
[-]				
Acquisitions à titre gratuit				
[-]				
Mise à disposition				
[-]				
Affectation				
[-]				
Mises en concession ou affermage				
[-]				
Divers				
[-]				
TOTAL GENERAL				

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A10.2

A10.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux	Terrain Rue Lorentz	1000,00 €	/	/	/	4 840 000,00	4 839 000,00
[...]							
Cessions à titre gratuit							
[...]							
Mise à disposition							
[...]							
Affectation							
[...]							
Mises en concession ou affermage							
[...]							
Mise à la réforme							
[...]							
Divers							
[...]							
TOTAL GENERAL		1000,00	/	/	/	4 840 000,00	4 839 000,00

**OPERATIONS LIÈES
AUX CESSIONS –
A 10.3**

2131 2011A3349

- 2102210 AAA

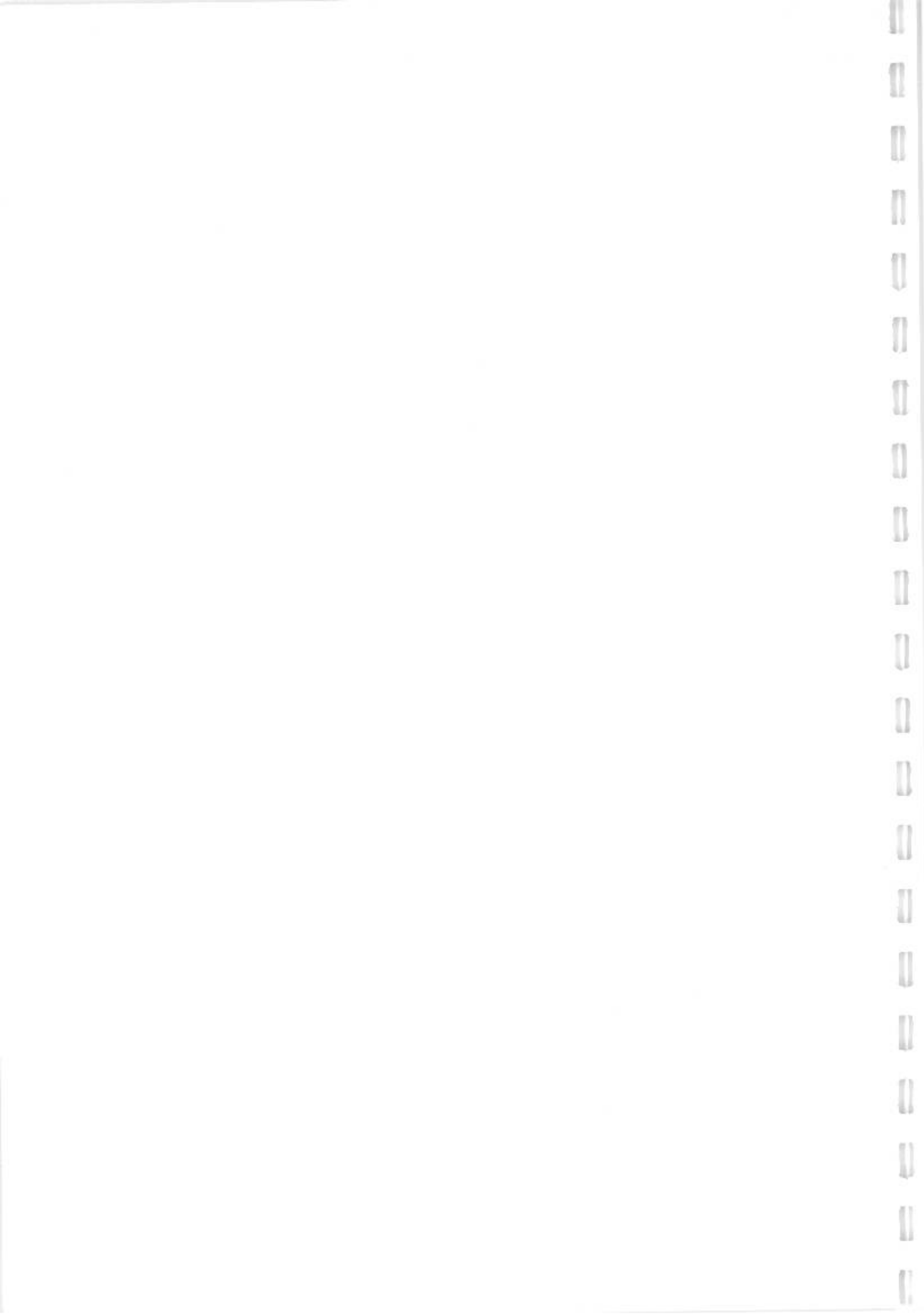
E.01 A

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A10.3

A10.3 – OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	5 130 000,00 €

Produit des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	4 840 000,00 €
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	1 000,00 €



**VARIATION DU
PATRIMOINE (ART
L.300-5 DU CODE DE
L'URBANISME) –
A 10.4 ET A 10.5**

THE UNIVERSITY
OF MICHIGAN
LIBRARY
ANN ARBOR, MICHIGAN
48106-1000

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES	A10.4

A10.4 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
[...]				
Acquisitions à titre gratuit				
[...]				
Mise à disposition				
[...]				
Affectation				
[...]				
Mises en concession ou affermage				
[...]				
Divers				
[...]				
TOTAL GENERAL				

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES	A10.5

A10.5 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux	Terrain rue Lorengi	1000,00 €	/	/	/	4 840,00 €	4 839,00 €
[...]							
Cessions à titre gratuit							
[...]							
Mise à disposition							
[...]							
Affectation							
[...]							
Mises en concession ou affermage							
[...]							
Mise à la réforme							
[...]							
Divers							
[...]							
TOTAL GENERAL		1000,00 €	/	/	/	4 840,00 €	4 839,00 €

**ETAT DES
TRAVAUX EN REGIE
- A.11**

STATE OF
NEW YORK
IN SENATE
JANUARY 1, 1914

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	A11

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général		
	[...]		
012	Charges de personnel, frais assimilés		
	[...]		
72	Travaux en régie		
	[...]		
TOTAL GENERAL			I

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	
	[...]	
21	Immobilisations corporelles	
	[...]	
23	Immobilisations en cours	
	[...]	
TOTAL GENERAL		

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

NEANT

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	A11

RATIO	
	Montant
Recettes 72 (I)	
Recettes réelles de fonctionnement	
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	%

NEANT

**EMPLOIS DES
CREDITS
COMMUNAUTAIRES
DANS LE CADRE DE
LA SUBVENTION
GLOBALE - A12**

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE	A12

FONDS EUROPEENS RECUS ET REVERSES PAR LA COLLECTIVITE GESTIONNAIRE
(reproduire l'annexe par fonds européen géré)
Libellé du fonds européen géré :

I – AU TITRE DES MESURES GERÉES SOUS FORME DE SUBVENTIONS GLOBALES
RECETTES (fonds versés par l'Etat à la collectivité gestionnaire)

Objet	Article (1)	Montant
[...]		
TOTAL		

DEPENSES (aides communautaires versées directement aux bénéficiaires)
En cas de recouvrement de sommes indues, les faire apparaître en dépenses négatives

Titre de la mesure	Bénéficiaires (nom de l'entreprise, de l'association, de la collectivité gestionnaire*)	Libellé de l'opération	Article (1)	Montant
[...]				
Total des aides versées				

DEPENSES

Titre de la mesure	Bénéficiaires (nom de l'entreprise, de l'association, de la collectivité gestionnaire**)	Libellé de l'opération	Emetteurs (3)	Date d'acquittement de la facture	Montant
[...]					

NEANT

II – AU TITRE DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE***
RECETTES

Article (1)	Montant
[...]	
TOTAL	

DEPENSES D'ASSISTANCE TECHNIQUE JUSTIFIEES PAR L'ORGANISME INTERMEDIAIRE (2)

Mesure	Libellé de l'opération	Emetteurs (3)	Date d'acquittement de la facture	Montant
[...]				
TOTAL				

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

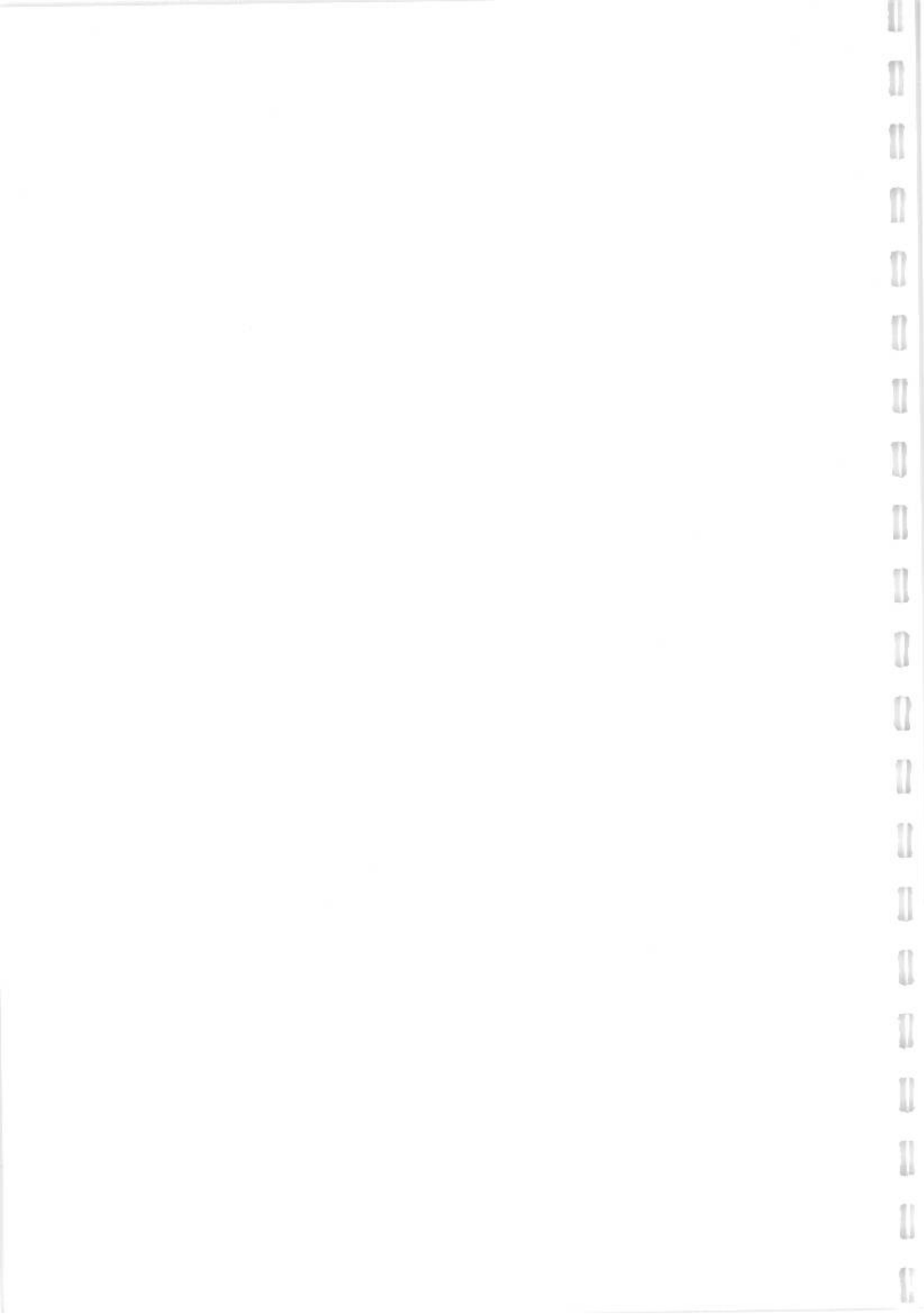
(2) Les informations seront extraites de PRESAGE.

(3) Les justificatifs aux dépenses peuvent provenir de plusieurs émetteurs pour la même opération.

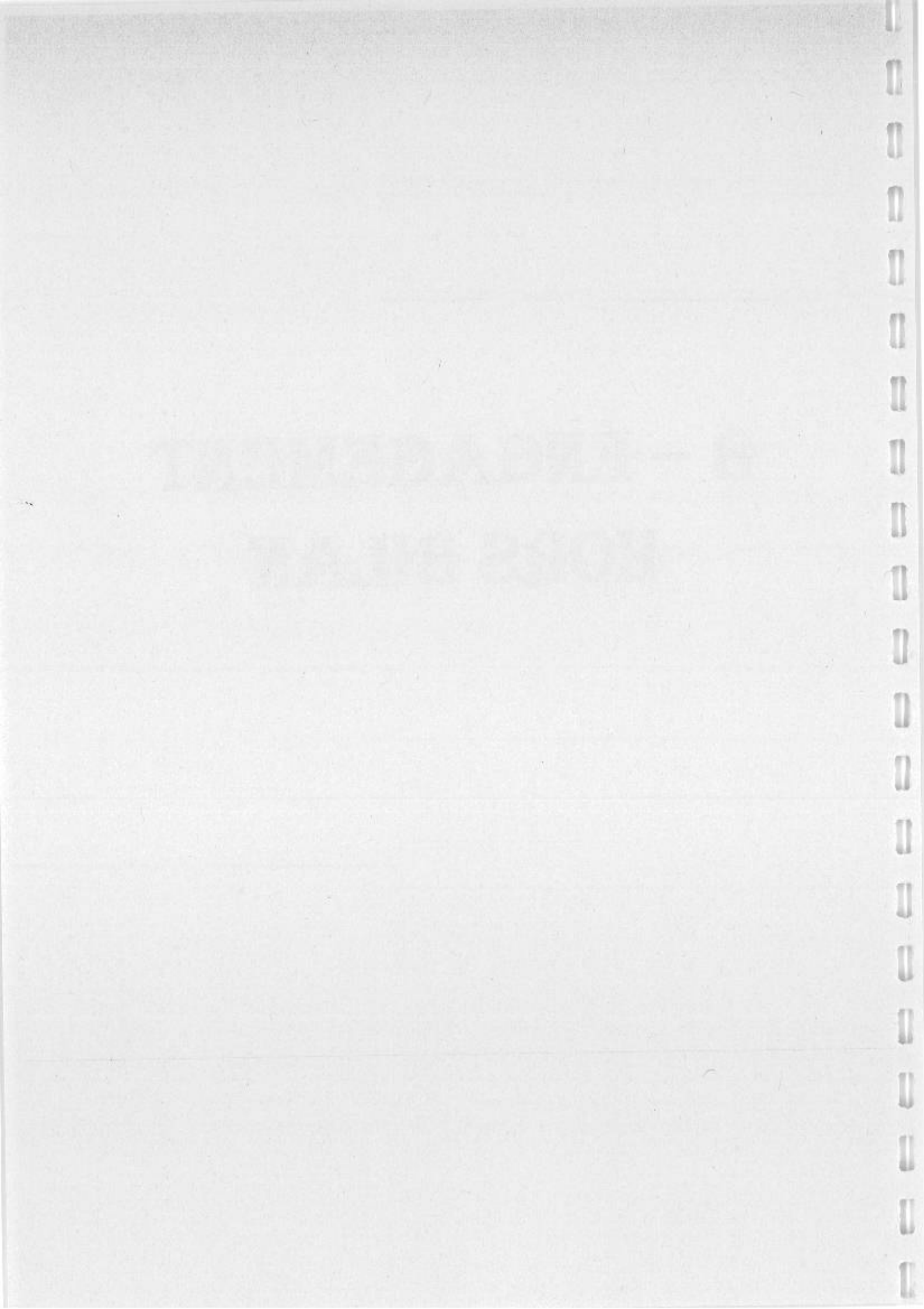
(*) La collectivité gestionnaire (commune ou EPCI) peut être bénéficiaire des fonds lorsqu'elle est maître d'ouvrage.

(**) Hors dépenses d'assistance technique.

(***) Dans ce cas, la collectivité gestionnaire est bénéficiaire des fonds.



B - ENGAGEMENT
HORS BILAN



**ETATS DES
EMPRUNTS
GARANTIS PAR LA
COMMUNE – B1.1 ET
B1.2**



IV - ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS		B1.1
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT		

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Designation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/2018	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie de l'emprunt (7)	Indices ou dérivés pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux				
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social						29 897 481,17 €	19 643 810,33 €										313 103,84 €	1 160 035,98 €
IMMOBILIERE 3F	2012	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	5 547 000,00 €	4 831 882,49 €	28	A	V	Livret A + 0,6	2,85%	V	Livret A + 0,6	1,35%	A-1		67 055,59 €	135 388,82 €
IMMOBILIERE 3F	2012	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 837 000,00 €	1 694 796,08 €	43	A	V	Livret A + 0,6	2,85%	V	Livret A + 0,6	1,35%	A-1		23 258,79 €	28 077,09 €
IMMOBILIERE 3F	2012	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	723 000,00 €	617 351,66 €	28	A	V	Livret A + (-0,2)	2,05%	V	Livret A + (-0,2)	0,55%	A-1		3 503,17 €	19 586,08 €
IMMOBILIERE 3F	2012	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	240 000,00 €	217 416,52 €	43	A	V	Livret A + (-0,2)	2,05%	V	Livret A + (-0,2)	0,55%	A-1		1 215,75 €	4 357,03 €
IMMOBILIERE 3F	2013	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 796 000,00 €	1 631 464,63 €	34	A	V	Livret A + 0,6	2,35%	V	Livret A + 0,6	1,35%	A-1		22 514,80 €	36 283,28 €
IMMOBILIERE 3F	2013	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 278 000,00 €	1 190 792,41 €	44	A	V	Livret A + 0,6	2,35%	V	Livret A + 0,6	1,35%	A-1		16 334,19 €	19 147,46 €
IMMOBILIERE 3F	2013	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	235 000,00 €	209 863,71 €	34	A	V	Livret A + (-0,2)	1,55%	V	Livret A + (-0,2)	0,55%	A-1		1 104,65 €	5 428,66 €
IMMOBILIERE 3F	2013	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	231 000,00 €	212 204,36 €	44	A	V	Livret A + (-0,2)	1,55%	V	Livret A + (-0,2)	0,55%	A-1		1 180,93 €	4 146,24 €
SA ILM-FRANCE HABITATION	1998	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	3 085 316,85 €	1 142 024,55 €	9	A	V	Livret A + 1,2	4,80%	V	Livret A + 1,2	1,95%	A-1		24 541,85 €	115 751,15 €
EFDIS SA ILM	2007	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 420 000,00 €	691 425,79 €	9	A	V	Livret A + 0,45	3,20%	V	Livret A + 0,45	1,20%	A-1		9 236,38 €	78 272,92 €
SA D'ILM TOIT ET JOIE	2016	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 869 478,09 €	1 567 873,84 €	13	A	F	Taux fixe à 0,54 %	0,54%	F	Taux fixe à 0,54 %	2,16%	A-1		35 079,37 €	102 710,48 €
SA D'ILM TOIT ET JOIE	2015	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 829 219,47 €	1 532 523,14 €	13	A	F	Taux fixe à 0,54 %	0,54%	F	Taux fixe à 0,54 %	2,16%	A-1		34 508,53 €	101 030,11 €
SA D'ILM TOIT ET JOIE	1997	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	382 828,86 €	107 052,40 €	6	A	V	Livret A + 0,52	4,94%	V	Livret A + 0,52	1,27%	A-1		1 590,37 €	19 173,84 €

SA D'HILM TOIT ET JOIE	1987	P	CAISSE DES DEPOS ET CONSIGNATIONS	1 140 316,05 €	338 430,39 €	6	A	V	Livret A + 0,52	4,34%	V	Livret A + 0,52	1,27%	A-1	4 958,32 €	57 117,16 €
SA D'HILM TOIT ET JOIE	1987	P	CAISSE DES DEPOS ET CONSIGNATIONS	1 345 854,09 €	397 083,51 €	6	A	V	Livret A + 0,52	4,34%	V	Livret A + 0,52	1,27%	A-1	5 898,23 €	87 412,91 €
SA HLM MAISON DU CIL	2014	P	CAISSE DES DEPOS ET CONSIGNATIONS	487 442,00 €	441 700,67 €	45	A	V	Livret A + 0,6	1,35%	V	Livret A + 0,6	1,35%	A-1	6 056,07 €	6 886,08 €
SA HLM MAISON DU CIL	2014	P	CAISSE DES DEPOS ET CONSIGNATIONS	1 820 060,00 €	1 683 737,38 €	35	A	V	Livret A + 0,6	1,05%	V	Livret A + 0,6	1,35%	A-1	23 218,39 €	36 143,21 €
SEINE ST DENIS HABITAT	2007	P	CAISSE DES DEPOS ET CONSIGNATIONS	1 514 420,00 €	536 104,02 €	4	A	V	Inflation INSEE hors tabac	1,54%	V	Inflation INSEE hors tabac	2,57%	A-2	17 350,08 €	140 035,03 €
SEINE ST DENIS HABITAT	1976	P	CAISSE DES DEPOS ET CONSIGNATIONS	13 481,25 €	0 00 €	0	A	F	Taux fixe à 3,36 %	3,35%	F	Taux fixe à 3,35 %	3,14%	A-1	19,11 €	615,26 €
SEINE ST DENIS HABITAT	2001	P	CAISSE DES DEPOS ET CONSIGNATIONS	2 744 102,31 €	562 220,39 €	2	A	V	Livret A + 1,2	4,20%	V	Livret A + 1,2	1,54%	A-1	14 345,47 €	183 443,97 €
TOTAL GENERAL				29 897 481,17 €	19 643 810,33 €										313 103,84 €	1 160 035,98 €

(1) Indiquer C pour aménagement collectif, P pour aménagement progressif, F pour libre, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement déterminé comme le simple addition d'un taux usuel du résidu et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EUROIBOR 3 mois...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Pour nos opérations de caudature émettrices. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la catégorie (CDS 10-507TC du 25 juin 2011 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et remboursés à l'article 66111 à l'issue des règles d'extinction, à l'exception des intérêts.

IV - ANNEXES		
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT		IV
		B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	- €
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	- €
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	1 473 139,81 €
Provisions pour garanties d'emprunts	D	- €
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	1 473 139,81 €
Recettes réelles de fonctionnement	II	28 965 456,80 €

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	5,09%
---	---------------	--------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511.30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.



**ETAT DES CONTRATS DE
CREDIT BAIL -**

B1.3

**ETAT DES CONTRATS DE
PARTENARIAT PUBLIC
PRIVE - B1.4**

**ETAT DES AUTRES
ENGAGEMENTS - B1.5**

**ETAT DES ENGAGEMENTS
RECUES - B1.6**

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Designation du credit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)
[...]										

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4, + restant cumul.

NEANT

IV – ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS		
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE		B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts invest. (1)	Somme nette des parts invest. (2)

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée planifiée du contrat de PPP au 31/12/N

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres cocontractants publics ou privés au titre du contrat de PPP

NEANT

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1-N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8017	Subventions à verser en annuités						
	[...]						
8018	Autres engagements donnés						
	Au profit d'organismes publics	NEANT					
	[...]						
	Au profit d'organismes privés (1)						
	[...]						
	TOTAL						

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L 1611-3-2 du CGCT)

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède.
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible.
- la colonne « Dette en capital 1/1-N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N.
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

**LISTE DES
CONCOURS
ATTRIBUES A DES
TIERS EN NATURE
OU EN SUBVENTIONS
B1.7**



IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B1.7
B1.7 - LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS (ARTICLE L.2313-1 DU CGCT)	

Article	Objet	Nom de l'association	Nature juridique de l'association	Montant de Subvention 2018
Sport (40/6574)				
6574	Subvention de fonctionnement	Association Bouliste Dugnysienne (A.B.O)	Loi de 1901	1 000 €
6574	Subvention de fonctionnement	Basket Ball Association (B.B.A)	Loi de 1901	15 000 €
6574	Subvention de fonctionnement	Dugny Step Dance (D.S.D)	Loi de 1901	1 000 €
6574	Subvention de fonctionnement	Esprit Vif 93	Loi de 1901	3 500 €
6574	Subvention de fonctionnement	Gymnastique Volontaire	Loi de 1901	800 €
6574	Subvention de fonctionnement	Footocomores	Loi de 1901	500 €
6574	Subvention de fonctionnement	Taekwondo Dugny (TKD)	Loi de 1901	2 500 €
6574	Subvention de fonctionnement	Union Sportive de Dugny	Loi de 1901	1 000 €
6574	Subvention de fonctionnement	Union Sportive de Dugny - section KARATE	Loi de 1901	4 000 €
6574	Subvention de fonctionnement	Union Sportive de Dugny - section JUDO	Loi de 1901	5 000 €
6574	Subvention de fonctionnement	Union Sportive de Dugny - section YOGA	Loi de 1901	300 €
6574	Subvention de fonctionnement	Union Sportive de Dugny - BODY ZEN	Loi de 1901	650 €
6574	Subvention de fonctionnement	Athle Le Bourget - Drancy - Dugny Olympique (ABDO)	Loi de 1901	7 000 €
6574	Subvention de fonctionnement	Sporting Club Dugnysien (Football)	Loi de 1901	75 000 €
6574	Subvention de fonctionnement	Tennis club de Dugny	Loi de 1901	18 000 €
Sous-Total (1)				135 250 €
Culture (30/6574)				
6574	Subvention de fonctionnement	Association Culturelle Jeunesse et Sports de Dugny (ACJSD)	Loi de 1901	500 €
6574	Subvention de fonctionnement	Fenix Anim	Loi de 1901	500 €
6574	Subvention de fonctionnement	La Bourgetine	Loi de 1901	2 000 €
6574	Subvention de fonctionnement	Association Solidarité Pour L'Afrique et Ailleurs (A.S.P.A.A)	Loi de 1901	600 €
6574	Subvention de fonctionnement	Les délices de Nini	Loi de 1901	800 €
Sous-Total (2)				4 400 €
Amicale des copropriétaires (025/6574)				
6574	Subvention de fonctionnement	Amicale des propriétaires des locataires Larivière	Loi de 1900	100 €
6574	Subvention de fonctionnement	Amicale des propriétaires de l'Hermitage	Loi de 1901	200 €
6574	Subvention de fonctionnement	Amicale des locataires "Saint-Exupéry"	Loi de 1901	200 €
Sous-Total (3)				500 €
Education				
6574	Subvention de fonctionnement	CAMELIA	Loi de 1901	300 €
6574	Subvention de fonctionnement	Prévention routière	Loi de 1901	500 €
Sous-Total (4)				800 €
Santé (510/6574)				
6574	Subvention de fonctionnement	Horizon Cancer	Loi de 1901	400 €
6574	Subvention de fonctionnement	Vie libre 93	Loi de 1901	300 €
6574	Subvention de fonctionnement	Femmes solidaires de Dugny	Loi de 1901	700 €
Sous-Total (5)				1 400 €
Social (520/6574)				
6574	Subvention de fonctionnement	Croix Rouge Française	Loi de 1901	4 900 €
6574	Subvention de fonctionnement	Restaurant du cœur	Loi de 1901	1 700 €
6574	Subvention de fonctionnement	Secours Catholique réseau mondial caritas	Loi de 1901	500 €
6574	Subvention de fonctionnement	Club Gaston Dutoir	Loi de 1901	19 000 €
Sous-Total (6)				26 100 €
Social (523/6574)				
6574	Subvention de fonctionnement	Secours populaire français (séisme et tsunami en Indonésie)	Loi de 1901	1 000 €
Sous-Total (7)				1 000 €
Patriotique (025/6574)				
6574	Subvention de fonctionnement	Fédération des anciens combattants en Algérie (FNACA)	Loi de 1901	400 €
6574	Subvention de fonctionnement	868ème Section des médaillés militaires	Loi de 1901	150 €
6574	Subvention de fonctionnement	A.C.P.G - C.A.T.M	Loi de 1901	300 €
Sous-Total (8)				850 €
Vie Citoyenne / Prévention de la délinquance / Divers (520/6574)				
6574	Subvention de fonctionnement	Association Ensemble Pont Yblon	Loi de 1901	1 000 €
6574	Subvention de fonctionnement	GRAJAR	Loi de 1901	38 000 €
Sous-Total (9)				39 000 €
TOTAL (1) + (2) + (3) + (4) + (5) + (6) + (7) + (8) + (9)				209 300 €



**AUTORISATIONS DE
PROGRAMME ET
CREDITS DE
PAIEMENT –
2.1 ET 2.2**

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/01 N/1)	Crédits de paiement ouverts au 1/01 N de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
1.1							

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 31/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
[...]							

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

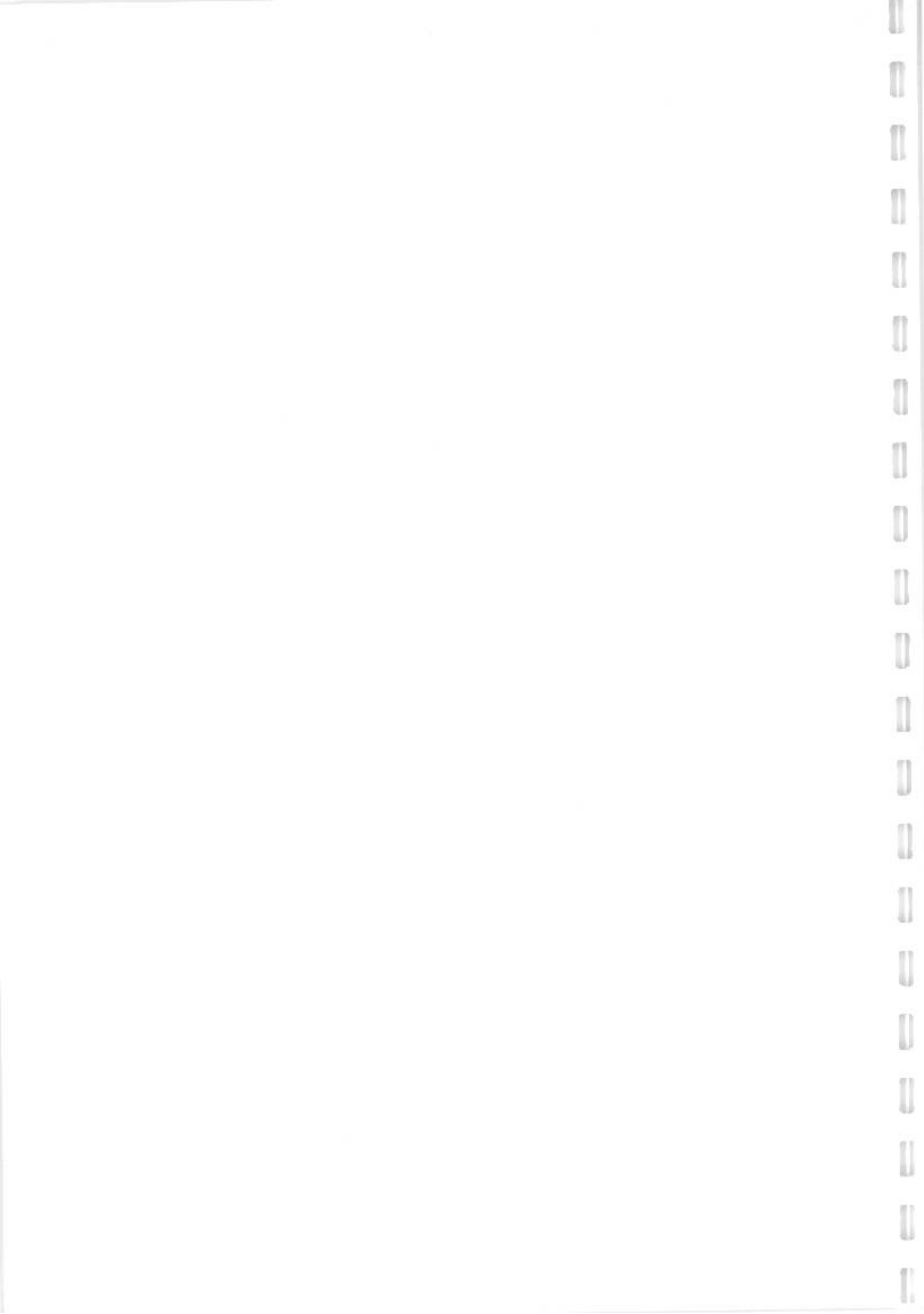
**B3. EMPLOI DES
RECETTES GREVÉES
D'UNE AFFECTATION
SPECIALE**

2010-1993. 50
2010-1993. 50
2010-1993. 50
2010-1993. 50

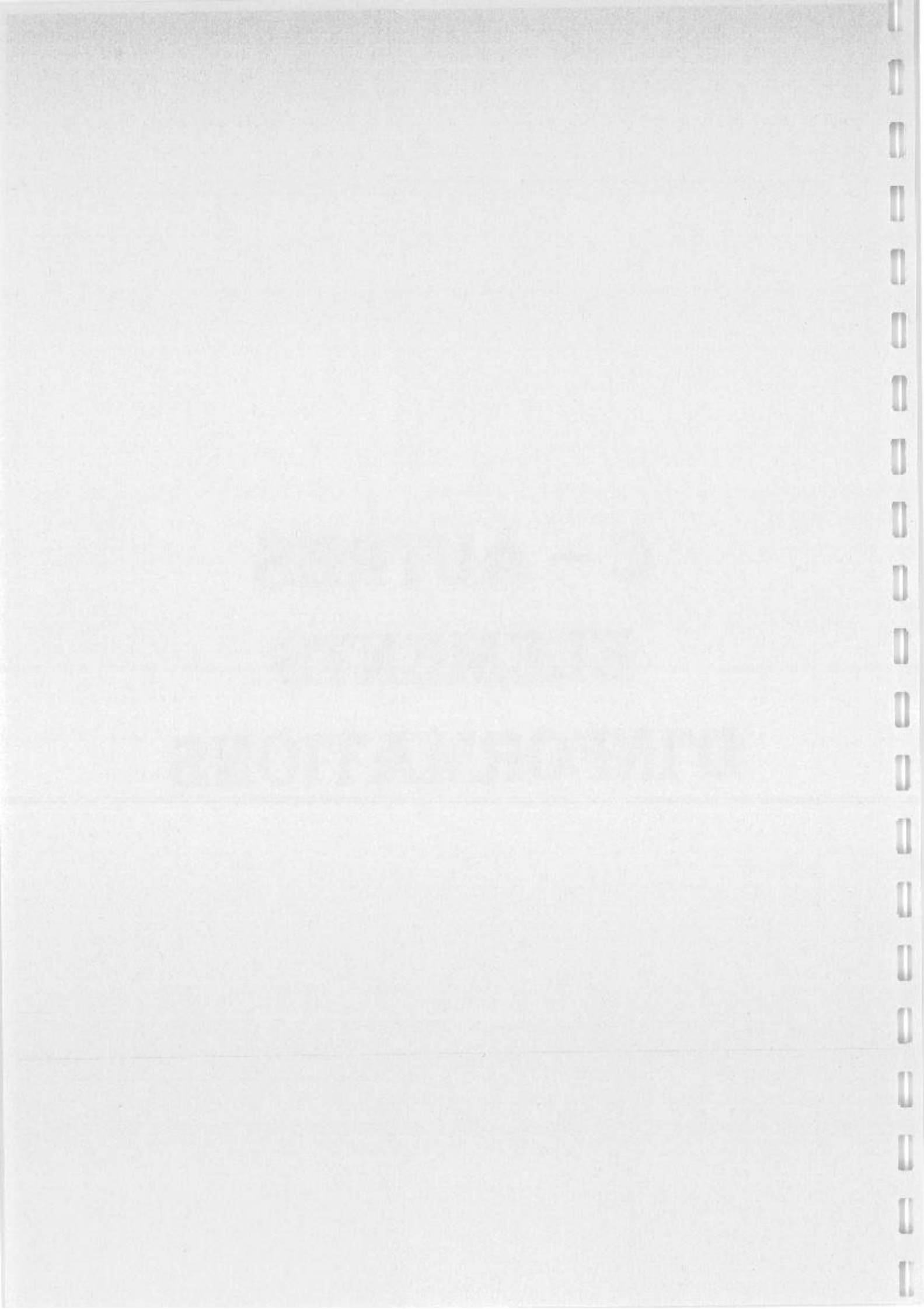
IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

[...] Libellé de la recette :			
Reste à employer au 01/01/N :			
Recettes			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
		[...]	
Total recettes			
Dépenses			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
		[...]	
Total dépenses			
Reste à employer au 31/12/N :			
TOTAL Reste à employer au 01/01/N :			
TOTAL Recettes		TOTAL Dépenses	
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :			



**C – AUTRES
ELEMENTS
D'INFORMATIONS**



C 1 -
ETAT DU
PERSONNEL

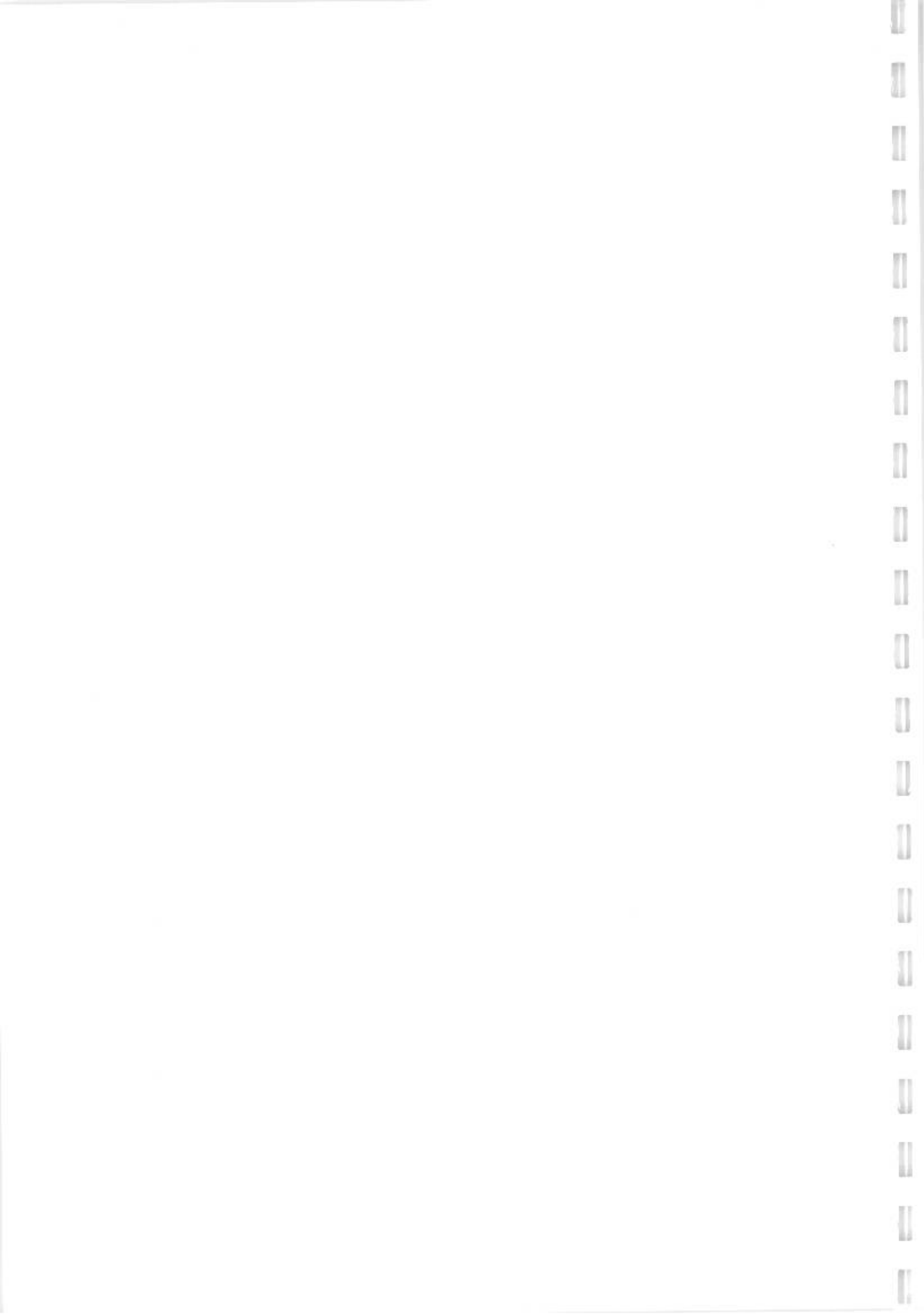


IV - ANNEXES			IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2018			C1

GRADES OU EMPLOIS	Catégorie	Emplois permanents TC	Emplois permanents TNC	Total	TIT ETPT	NON TIT ETPT	TOTAL
DGS		1			1		1
DGAS		1			1		1
DGST							
Emplois créés au titre de l'article 6-1							
Filière administrative							
Attaché hors classe	A	1		1	0		0
Attaché principal	A	2		2	2		2
Attaché	A	12		12	4	2	6
Rédacteur principal 1e classe	B	3		3	1		1
Rédacteur principal 2e classe	B	2		2	1		1
Rédacteur	B	6		6	2	2	4
Adjoint administratif principal 1ère cl.	C	6		6	5	0	5
Adjoint administratif principal 2e cl.	C	27		27	17	0	17
Adjoint administratif territorial	C	52	1	52	30	4,5	34,5
Total		111		111	64	8,5	72,5
Filière technique							
Directeur Général des Services Techniques	A	0		0			0
Directeur des Services Techniques	A	0		0			0
Ingénieur en Chef de classe Exceptionnelle	A	0		0			0
Ingénieur en Chef de Classe normale	A	0		0			0
Ingénieur Principal	A	0		0			0
Ingénieur	A	2		2	1	1	2
Technicien principal de 1ère classe	B	2		2			0
Technicien principal de 2e classe	B	4		4	2		2
Technicien territorial	B	3		3		3	3
Agent de maîtrise principal	C	6		6	3		3
Agent de maîtrise	C	6		6	1	0	1
Adjoint Technique principal de 1e classe	C	9		9	4	0	4
Adjoint Technique principal de 2e classe	C	18		18	14	0	14
Adjoint Technique Territorial	C	120	5	120	63,5	37,5	101
Total		163		170	88,5	41,5	130
Filière Médico-Sociale, Sous Filière Sociale							
Conseiller Supérieur Socio-Educatif	A	0		0			0
Conseiller Socio-éducatif	A	0		0			0
Assistant socio-éducatif principal	B	0		0			0
Assistant socio-éducatif	B	1		1			0
Educateur en chef de jeunes enfants	B	0		0			0
Educateur principal de jeunes enfants	B	1		1			0
Educateur de jeunes enfants	B	3		3	1		1

Moniteur Educateur et intervenant familial principal	B	0				0			0
Moniteur Educateur et intervenant familial	C	0				0			0
Agent social principal de 1e classe	C	0				0			0
Agent social principal de 2e classe	C	0				0			0
Agent social de 1e classe	C	0				0			0
Agent social de 2e classe	C	5				5	2		2
ATSEM Principal 1e classe	C	9				9	5	4	9
ATSEM Principal 2e classe	C	19				19	8	4	12
Total									
Filière Médico Sociale, Sous Filière Médico Sociale									
Médecin Hors classe	A	25	0			25		10,5	10,5
Médecin de 1e classe	A	0				0			0
Médecin de 2e classe	A	0				0			0
Cadre de santé, infirmier, rééducateur	A	2				2		1	1
Psychologue Hors classe	A	1				1	0	1	1
Psychologue de classe normale	A	1				1			0
Sage-Femme de classe Exceptionnelle	A	0				0			0
Sage-Femme de classe Supérieure	A	0				0			0
Sage-Femme de classe normale	A	0				0			0
Puéricultrice Cadre Supérieur de Santé	A	0				0			0
Puéricultrice Cadre de Santé	A	0				0			0
Puéricultrice de classe supérieure	A	0				0			0
Puéricultrice de classe normale	A	1				1	1		1
Infirmiers en Soins Généraux Hors Classe	A	1				1	1		1
Infirmiers en Soins Généraux de classe supérieure	A	0				0			0
Infirmiers en Soins Généraux de classe normale	A	1				1	1		1
Infirmière de classe supérieure	B	2				2	1		1
Infirmière de classe normale	B	3				3	1		1
Technicien Paramédical de classe supérieure, Rééducateur H Classe	B	1				1	1		1
Technicien Paramédical de classe normale, Rééducateur classe normale	B	2				2	1		1
Auxiliaire de Puériculture Principal 1e Classe	C	2				2	1		1
Auxiliaire de Puériculture Principal 2e Classe	C	5				5	4	1	5
Auxiliaire de Puériculture 1e classe	C	4				4	1		1
Auxiliaire de Soins Principale 1e classe	C	1				1	1		1
Auxiliaire de Soins Principale 2e classe	C	6				6	2		2
Total		58				58	15	14,5	29,5
Filière Sportive									
Conseiller Principal des A.P.S de 1e classe	A								0
Conseiller Principal des A.P.S de 2e classe	A								0
Conseiller des A.P.S	A	2				2			0
Educateur Territorial Principal de 1e classe	B								0
Educateur Territorial Principal de 2e classe	B	1				1	1		1
Educateur Territorial des A.P.S	B	2				2			0
Opérateur Principal des A.P.S	C								0
Opérateur Qualifié des A.P.S	C								0
Opérateur des A.P.S	C								0
Aide Opérateur des APS	C								0
Total		6				6	1		1

Filière Culturelle									
Conservateur du Patrimoine en Chef	A						0		0
Conservateur du Patrimoine	A						0		0
Conservateur des bibliothèques en Chef	A						0		0
Conservateur de bibliothèques	A						0		0
Attaché de conservation du patrimoine	A						0		0
Bibliothécaire territorial	A	1					1	0	0
Directeur d'Etablissement d'Enseignement Artistique 1e cat	A						0		0
Directeur d'Etablissement d'Enseignement Artistique 2e cat	A						0		0
Professeur d'Enseignement Artistique H.C.L.	A						0		0
Professeur d'Enseignement Artistique de classe normale	A	3					3	0	0,45
Assistant qualifié de Conservatoire H.C.L.	B						0		0
Assistant qualifié de conservatoire 1e cl	B						0		0
Assistant qualifié de conservatoire 2e cl	B						0		0
Assistant de conservation Principal de 1ere classe	B						0		0
Assistant de conservation Principal de 2e classe	B						0		0
Assistant de conservation	B	1					1	1	1
Assistant d'Enseignement artistique principal de 1e classe	B	12					12	5,5	1,25
Assistant d'Enseignement artistique principal de 2e classe	B	7					7	1	2
Assistant d'enseignement artistique	B	10					10	0	1
Adjoint du Patrimoine Principal de 1e cl	C	2					2	2	0
Adjoint du Patrimoine Principal de 2e cl	C	1					1		0
Adjoint du Patrimoine de 1e cl	C	1					1		0
Adjoint du Patrimoine de 2e cl	C	1					1		0
Total		38					38	9,5	4,7
Filière Animation									
Animateur Principal de 1e classe	B						0		0
Animateur Principal de 2e classe	B						0		0
Animateur	B	5					5	4	4
Adjoint d'animation principal de 1e cl	C	1					1		0
Adjoint d'animation principal de 2e cl	C	5					5	4	4
Adjoint d'animation territorial	C	35					41	11	17,5
Total		45					45	19	17,5
Filière Police Municipale									
Directeur de Police Municipale	A						0		0
Chef de Service de Police Municipale Principal de 1e classe	B						0		0
Chef de Service de Police Municipale Principal de 2e classe	B						0		0
Chef de Service de Police Municipale	B						0		0
Chef de Police Municipale	C						0		0
Brigadier Chef Principal de Police Municipale	C	1					1	1	1
Gardien-Brigadier de Police Municipale	C	6					6	4	4
Garde Champêtre Chef Principal	C						0		0
Garde Champêtre Chef	C						0		0
Garde Champêtre Principal	C						0		0
Total		7					7	5	5
Total Général		447					210	90,7	300,7



C1.2 - FORMATION DES ELUS

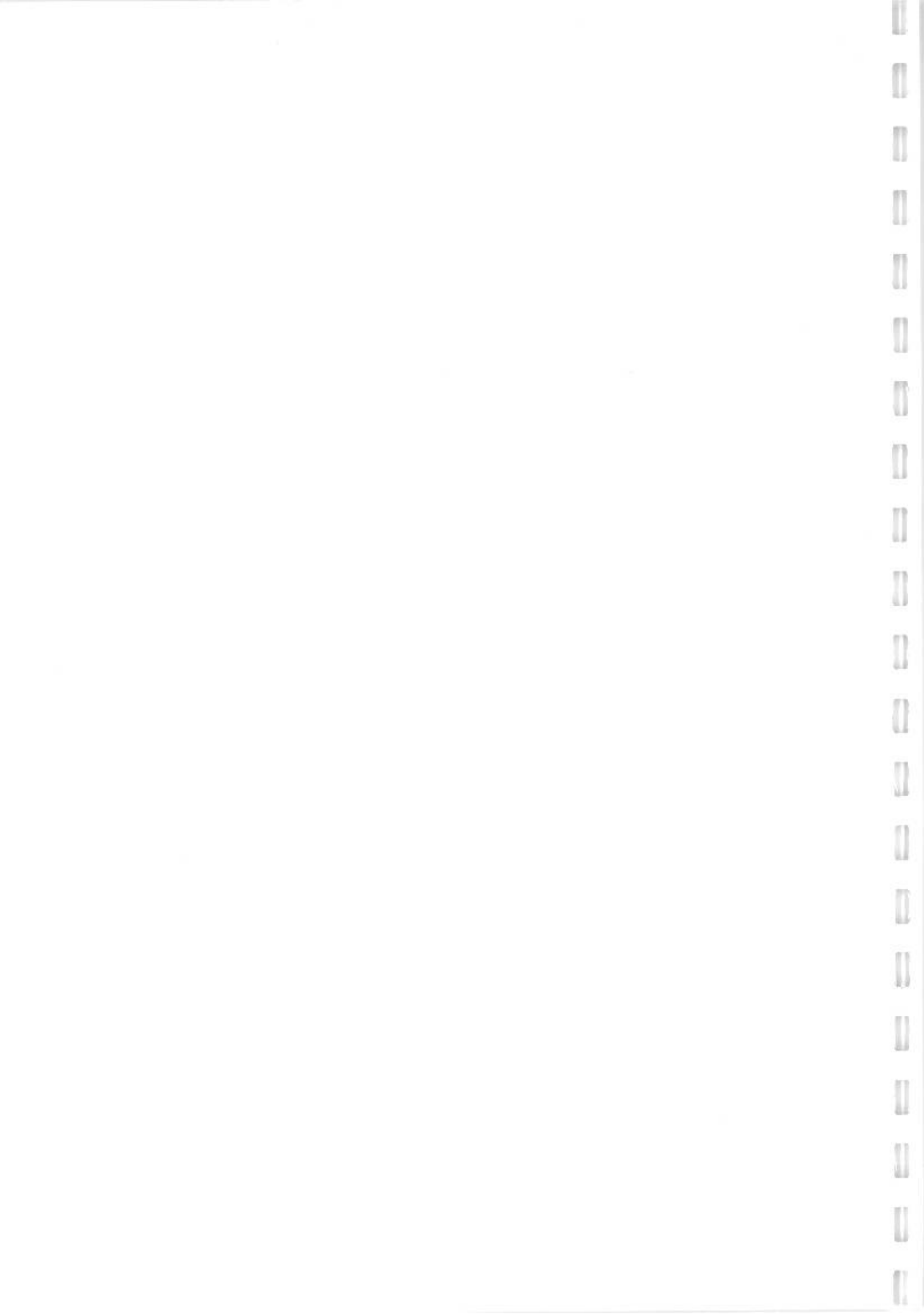


IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	C1.2

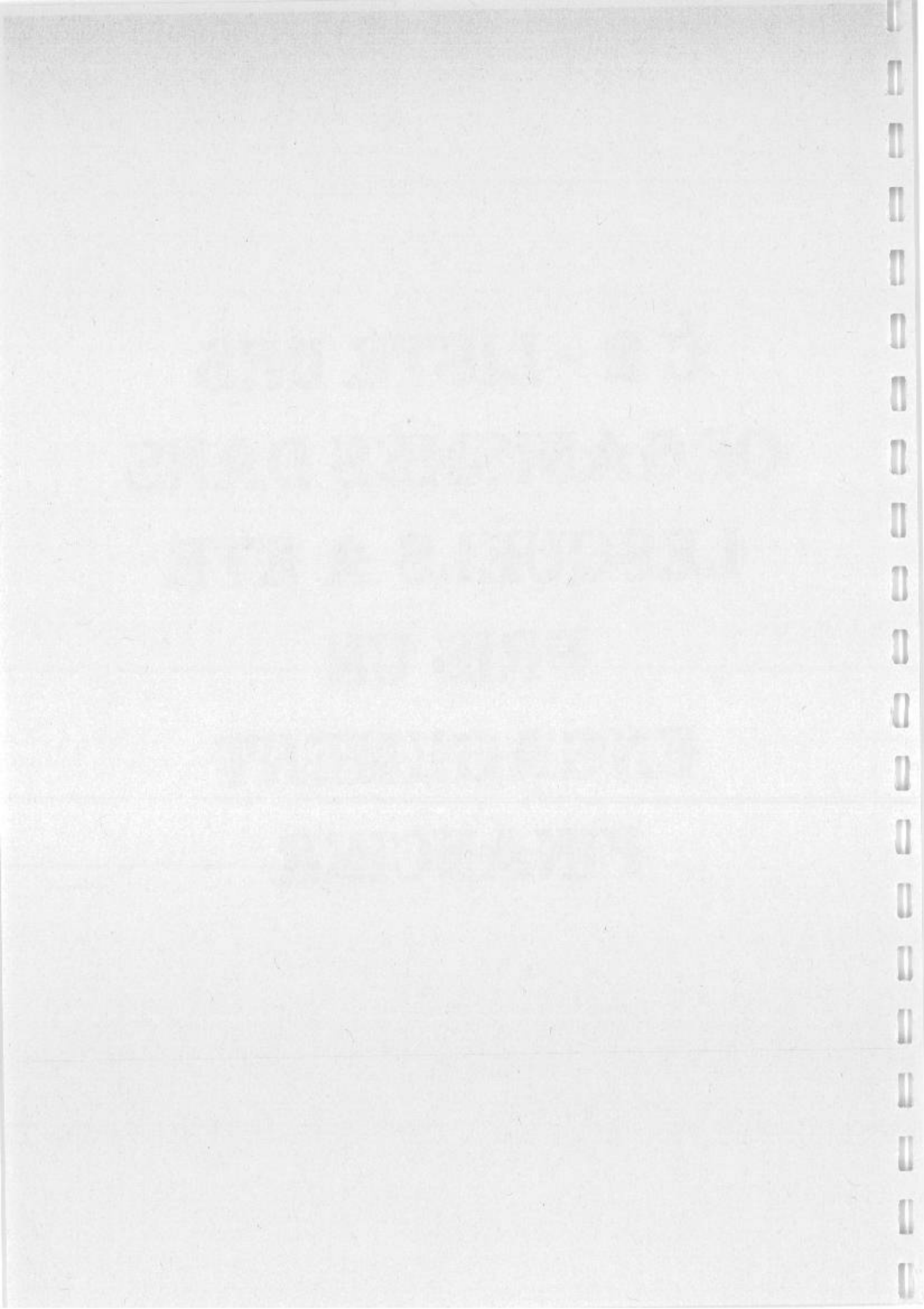
C1.2 – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT
1. CHASTAGNOL Annie	Les enjeux de la politique publique "égalité femmes-hommes"

(1) Articles L. 2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.



**C 2 - LISTE DES
ORGANISMES DANS
LESQUELS A ETE
PRIS UN
ENGAGEMENT
FINANCIER**



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

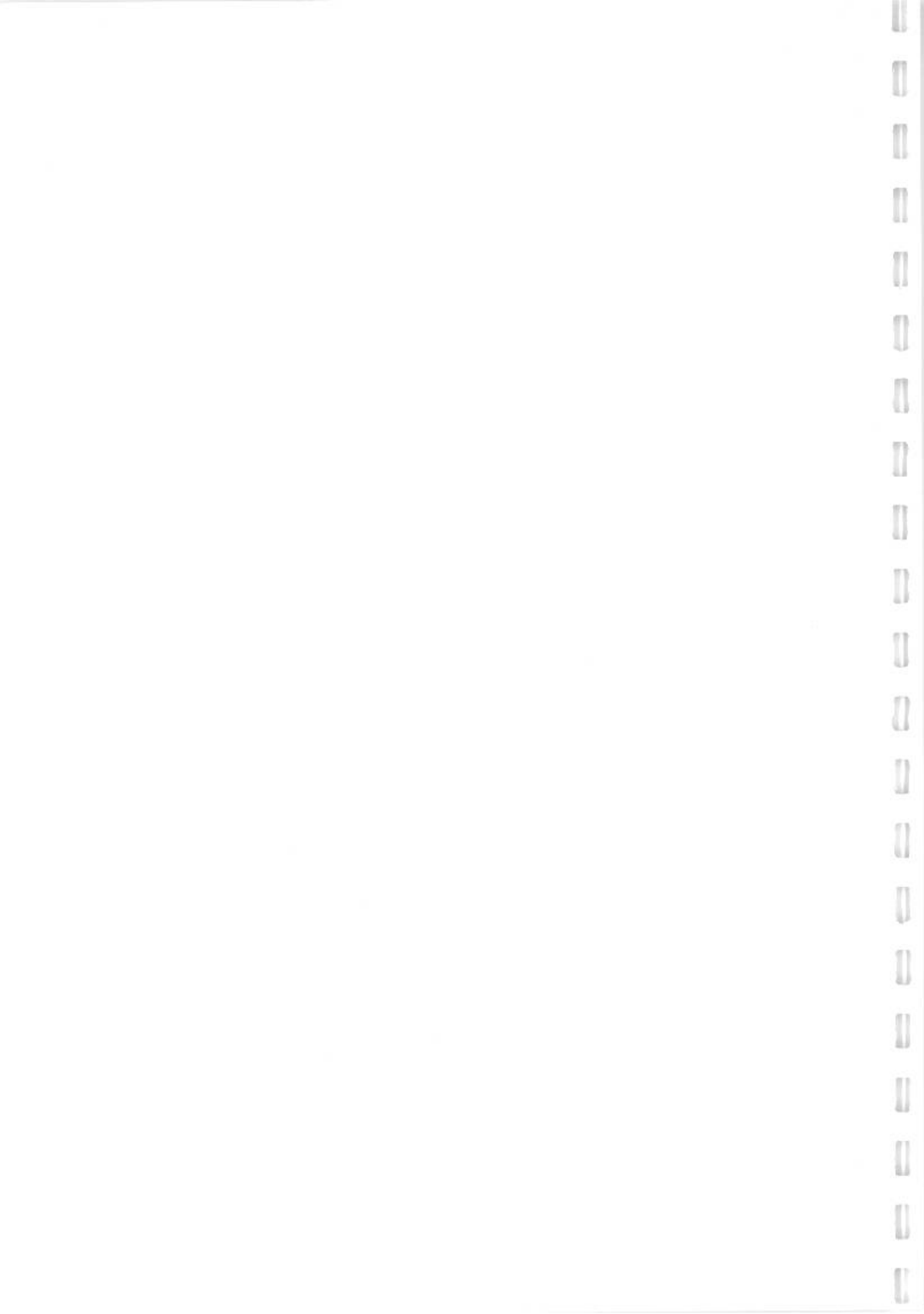
Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u> [...] -				
<u>Détention d'une part du capital</u> [...] -				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u> [...] -				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u> [...] -				
<u>Autres</u> [...] -				

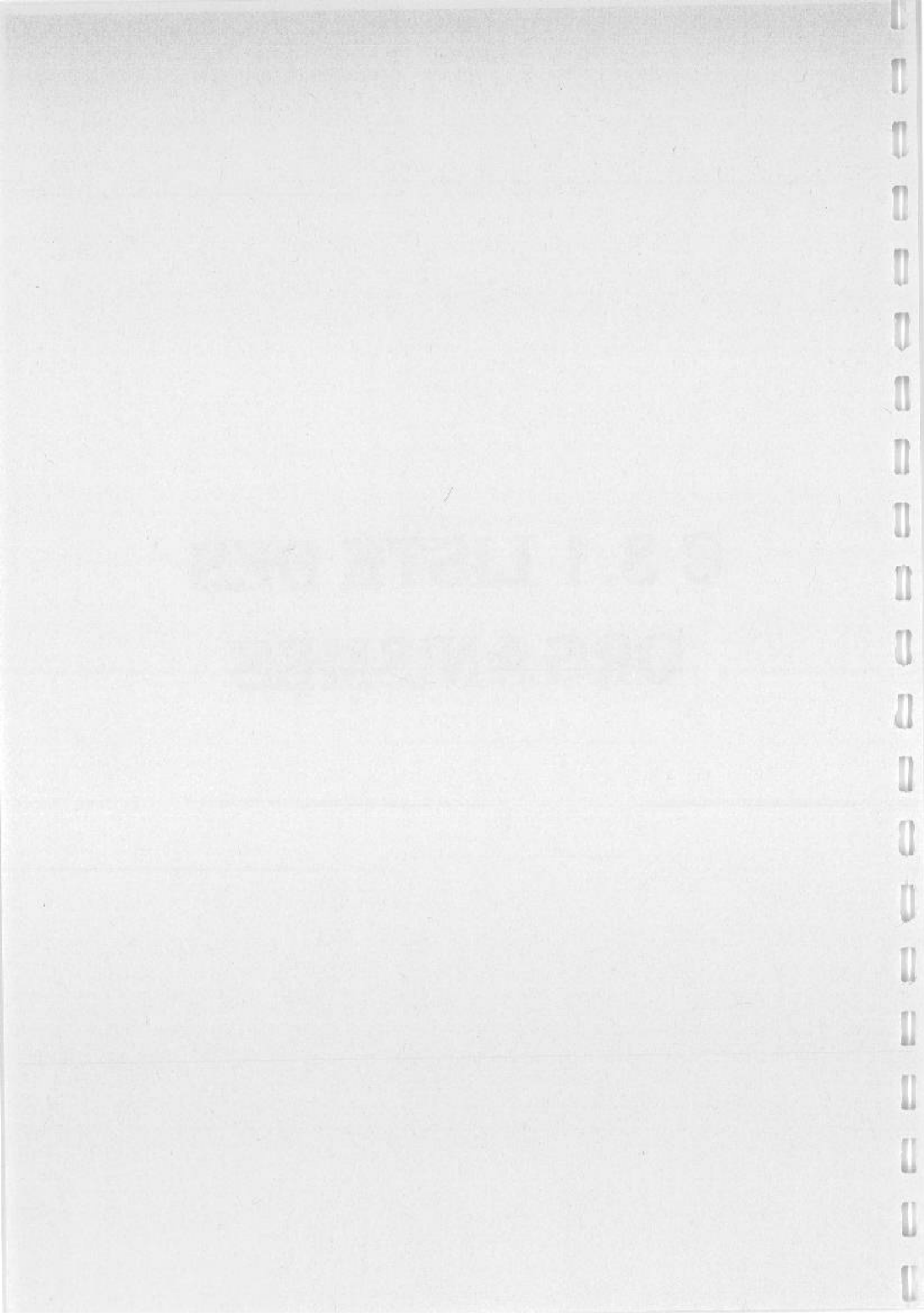
(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc., et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).



C 3.1 LISTE DES ORGANISMES



IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

B3.1 - LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

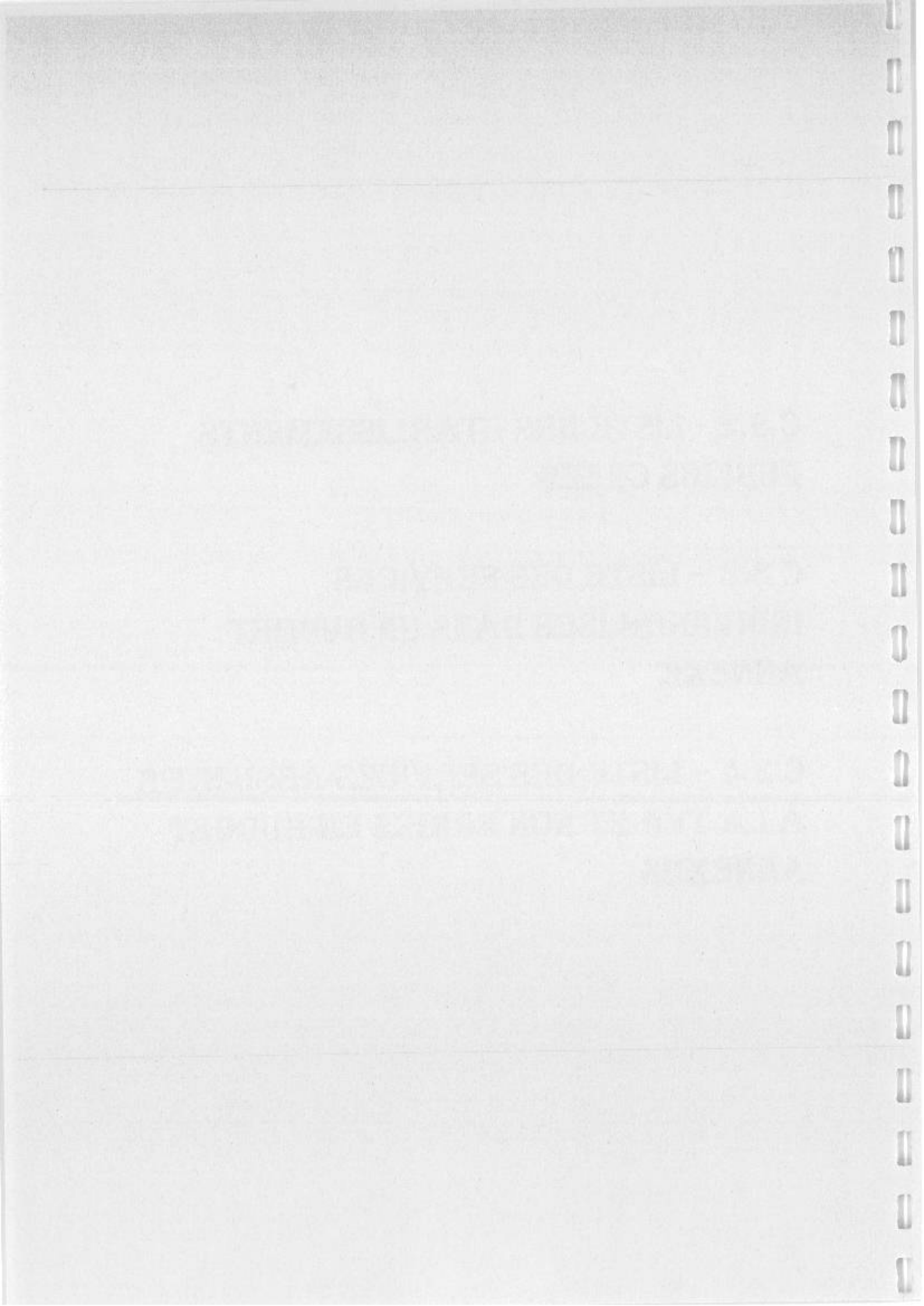
DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT	MONTANT DU FINANCEMENT
EPT PARIS TERRE D'ENVOL	01/01/2016	Fiscalité additionnelle	954 588,18 €



**C 3.2 - LISTE DES ETABLISSEMENTS
PUBLICS CREES**

**C 3.3 - LISTE DES SERVICES
INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET
ANNEXE**

**C 3.4 - LISTE DES SERVICES ASSUJETIS
À LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET
ANNEXES**



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
1.1			-		

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerne est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne pouvant être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être créées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière,
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont considérées établissements publics et doivent être recensées dans cet état.

NEANT

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
[...]						

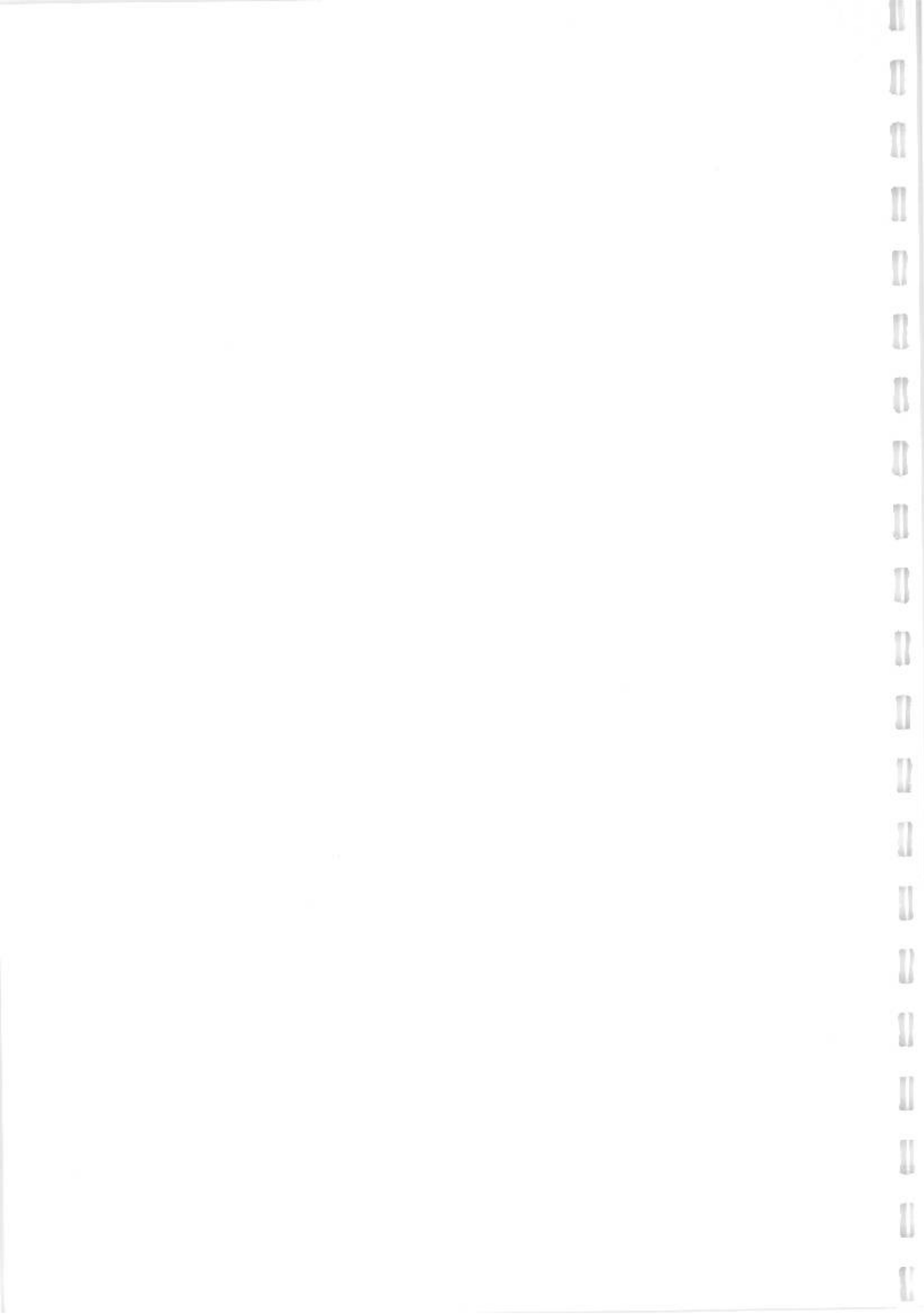
NEANT

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

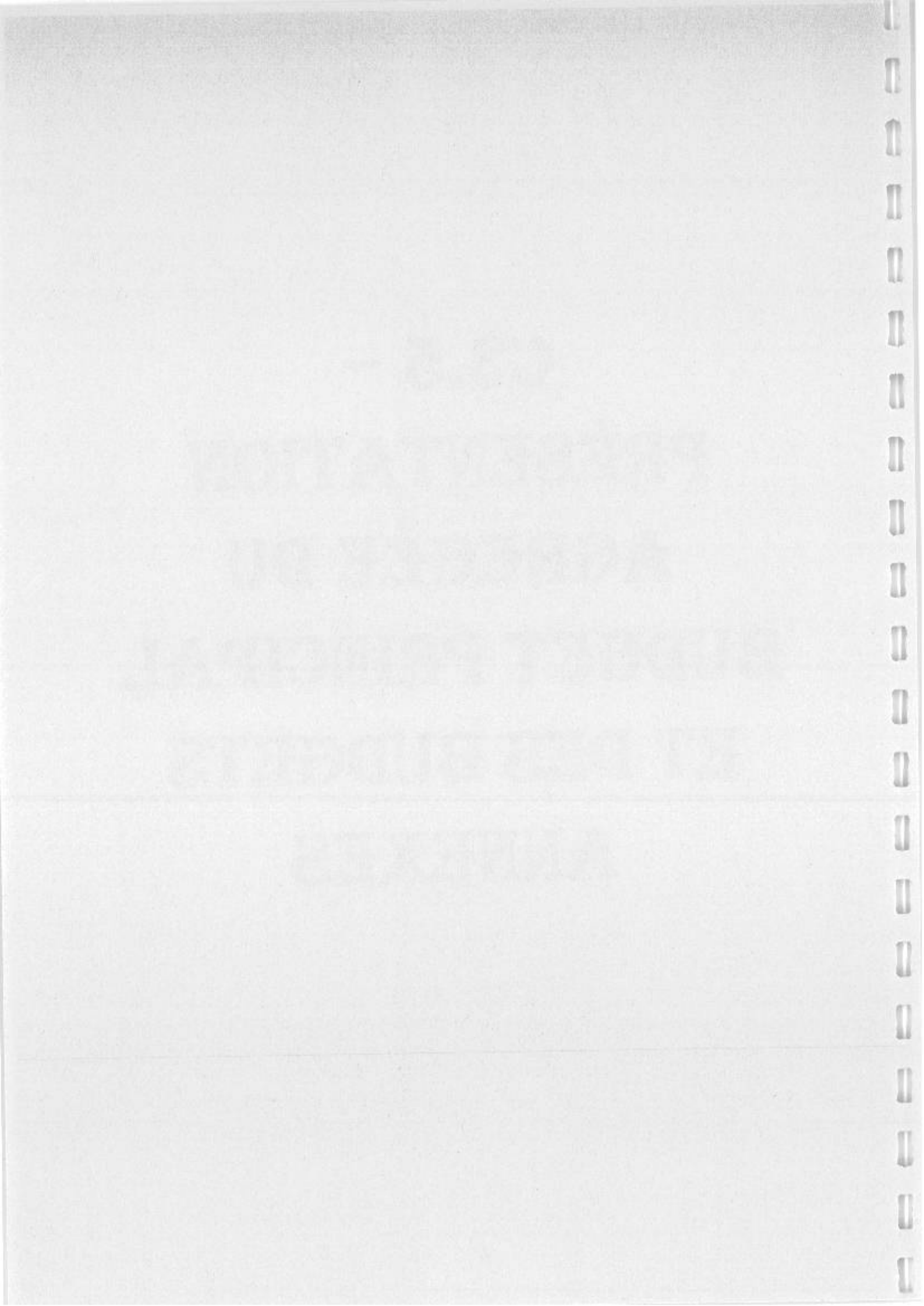
C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
[...]			-	

NEANT



**C3.5 –
PRÉSENTATION
AGREGÉE DU
BUDGET PRINCIPAL
ET DES BUDGETS
ANNEXES**



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

C3.5 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	16 743 377,75	5 967 277,74	4 098 711,26	6 677 388,75
RECETTES	16 743 377,75	11 950 927,77	0,00	4 792 449,98
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	25 431 799,24	24 248 817,43	0,00	1 182 981,81
RECETTES	25 431 799,24	28 965 456,80	0,00	-3 533 657,56

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET : CCAS DUGNY / N°SIRET : 26930012500011				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	4 134,47	0,00	0,00	4 134,47
RECETTES	4 134,47	1 443,18	0,00	2 691,29
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	554 407,84	446 486,68	0,00	107 921,16
RECETTES	554 407,84	549 564,98	0,00	4 842,86

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	16 747 512,22	5 967 277,74	4 098 711,26	6 681 523,22
RECETTES	16 747 512,22	11 952 370,95	0,00	4 795 141,27
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	25 986 207,08	24 695 304,11	0,00	1 290 902,97
RECETTES	25 986 207,08	29 515 021,78	0,00	-3 528 814,70
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	42 733 719,30	30 662 581,85	4 098 711,26	7 972 426,19
TOTAL GENERAL DES RECETTES	42 733 719,30	41 467 392,73	0,00	1 266 326,57

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE ET CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (Cf. liste des principales opérations en annexe de la M14) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

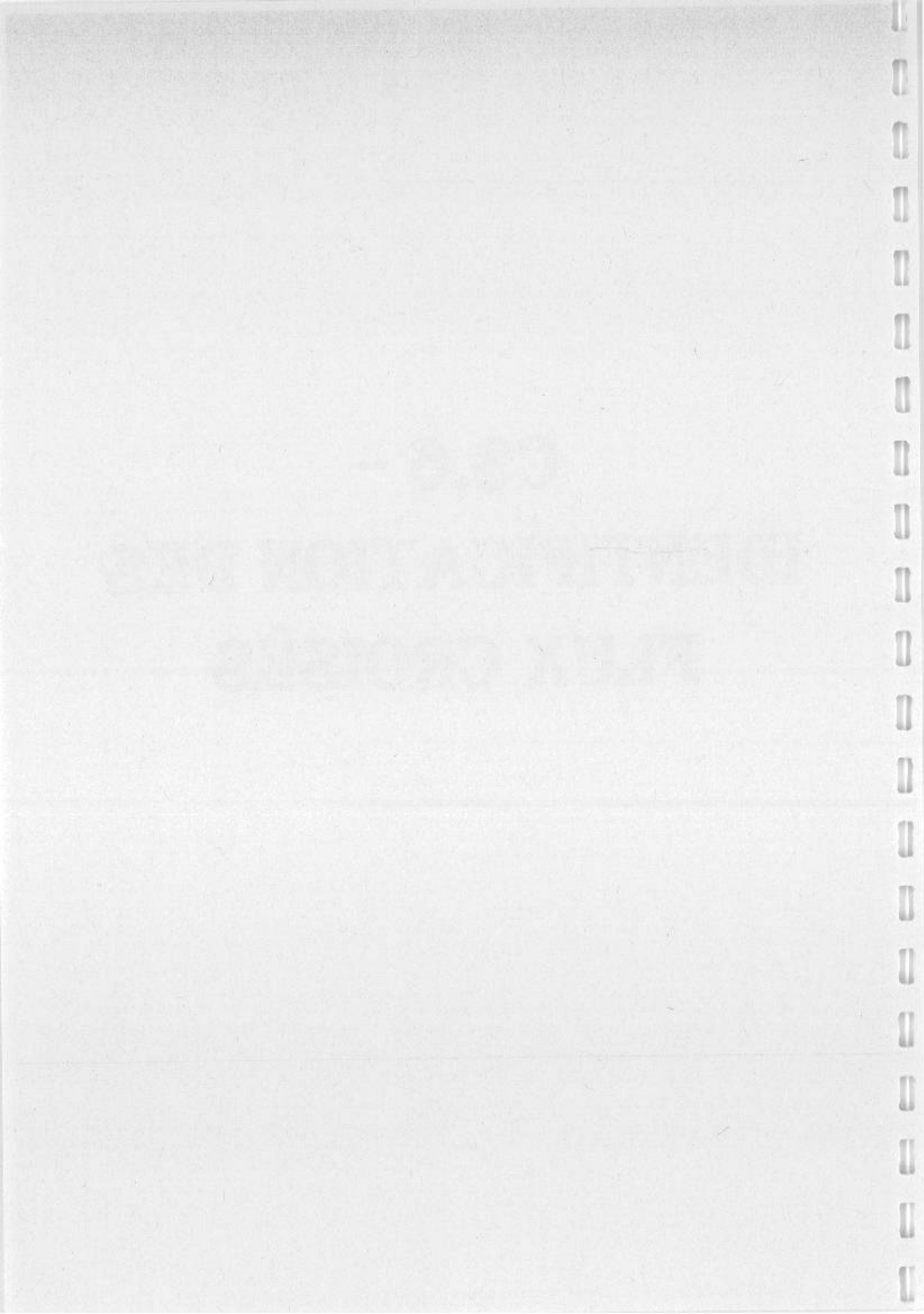
5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	16 747 512,22	5 967 277,74	4 098 711,26	6 681 523,22
RECETTES	16 747 512,22	11 952 370,95	0,00	4 795 141,27
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	25 986 207,08	24 695 304,11	0,00	1 290 902,97
RECETTES	25 986 207,08	29 515 021,79	0,00	-3 528 814,70
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	42 733 719,30	30 662 581,85	4 098 711,26	7 972 426,19
TOTAL GENERAL DES RECETTES	42 733 719,30	41 467 392,73	0,00	1 266 326,57

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

C3.6 –
IDENTIFICATION DES
FLUX CROISÉS



IV – ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION IDENTIFICATION DES FLUX CROISES	IV
	C3.6

C3.6 – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES

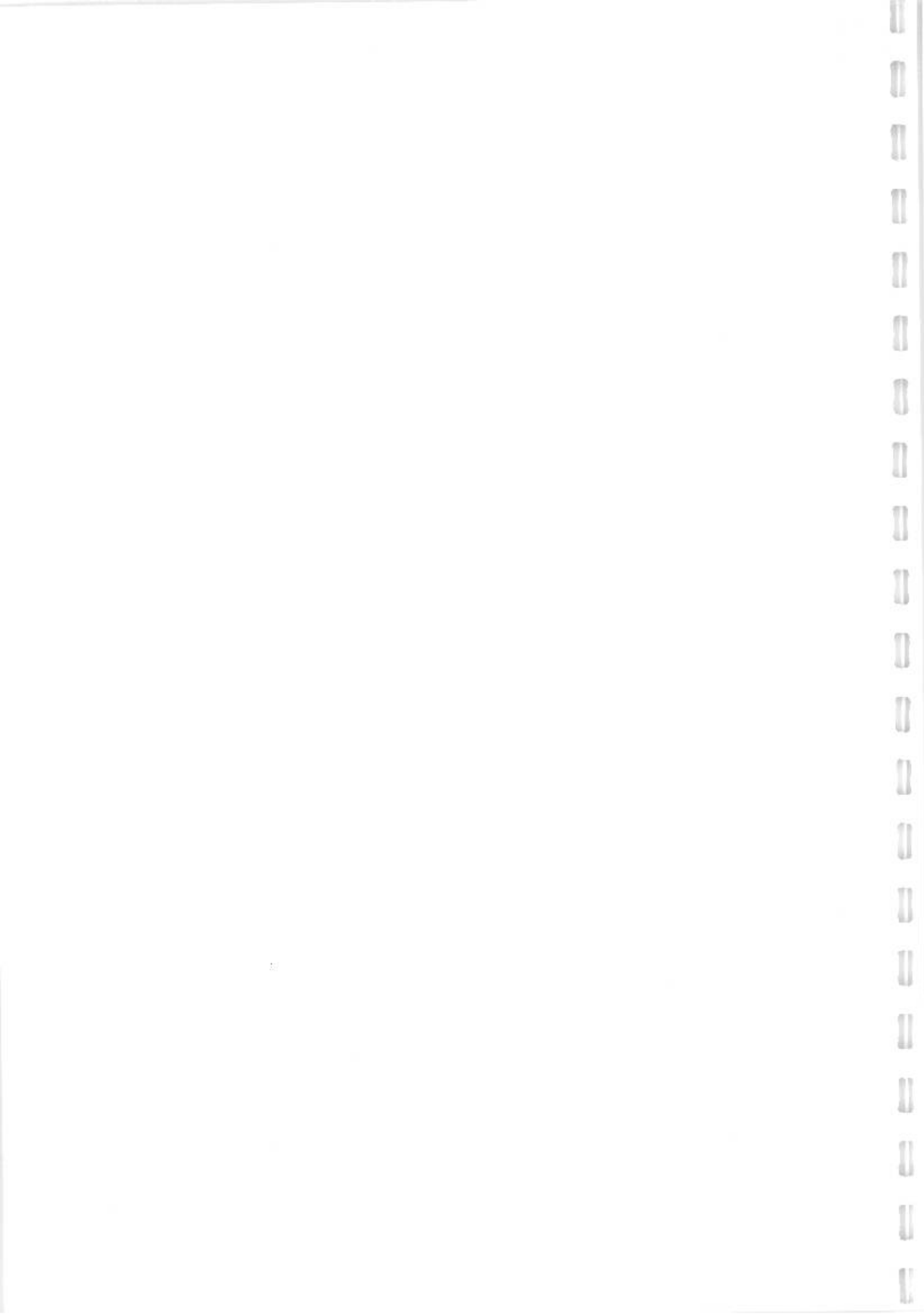
1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. liste des opérations en annexe de la M14)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

11) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

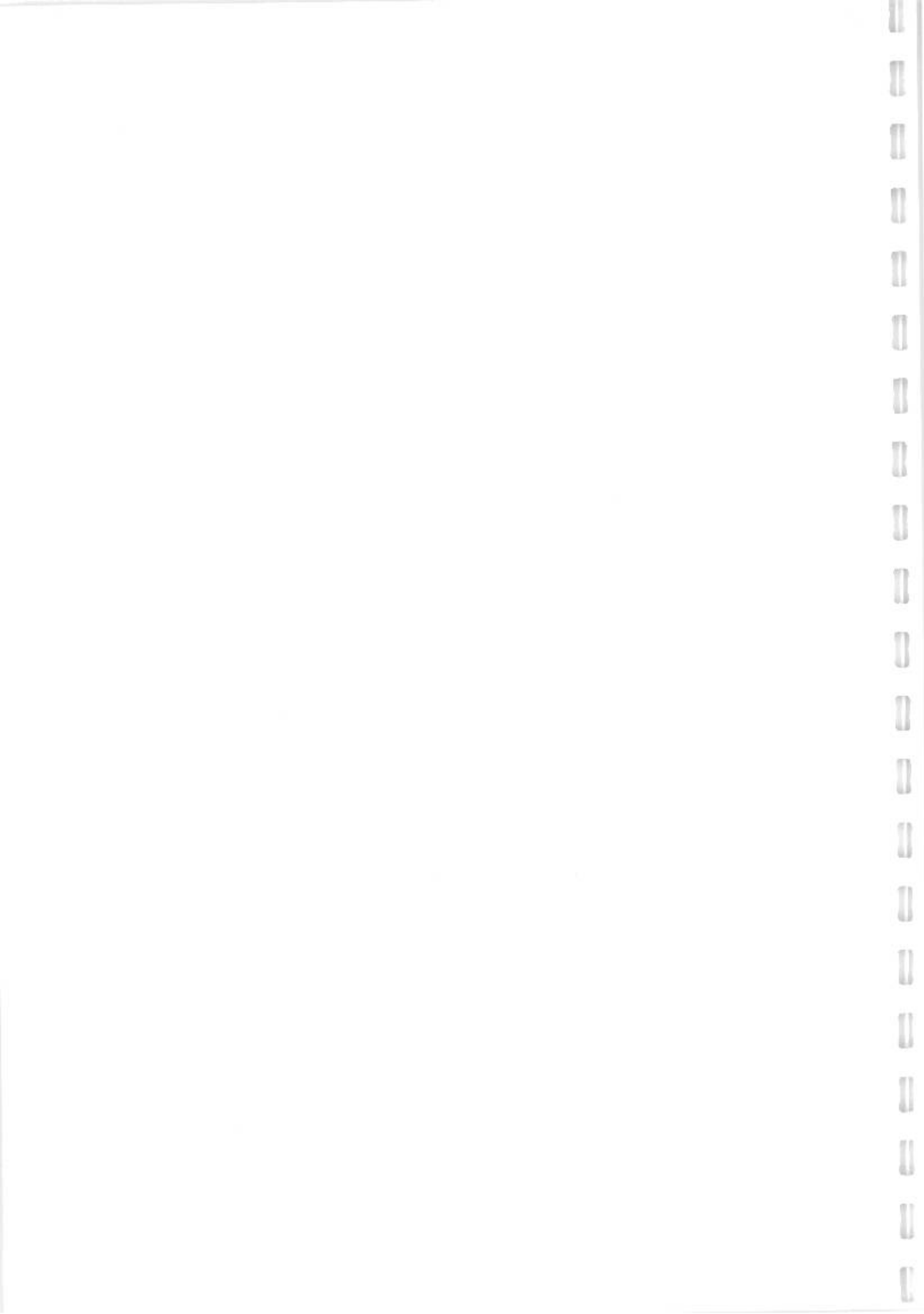


**D – DÉCISIONS EN
MATIÈRES DE TAUX
DE CONTRIBUTIONS
DIRECTES –
ARRÊTÉS ET
SIGNATURES**

**D 1- DECISIONS EN
MATIÈRES DE TAUX
DE CONTRIBUTION
DIRECTES**

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES						
Libellés	Bases notifiées	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'Habitation	12 384 039	-0,84%	27,06%	0%	3 351 121	-0,84%
Taxe sur le Foncier Bâti	14 605 310	2,71%	31,08%	0%	5 397 744	22,13%
Taxe sur le Foncier Non Bâti	23 992	14,48%	80,64%	0%	19 347	14,48%
TOTAL	27 013 341	1,06%			8 768 212	12,19%



DIVERS



06500 - DUGNY VILLE - VILLE

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	16 743 377,75	30 271 799,24	47 015 176,99
Titres de recettes émis (b)	11 950 927,77	29 214 858,21	41 165 785,98
Réductions de titres (c)		249 401,41	249 401,41
Recettes nettes (d = b - c)	11 950 927,77	28 965 456,80	40 916 384,57
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	16 743 377,75	30 271 799,24	47 015 176,99
Mandats émis (f)	5 992 542,24	25 313 662,28	31 306 204,52
Annulations de mandats (g)	25 264,50	1 064 844,85	1 090 109,35
Dépenses nettes (h = f - g)	5 967 277,74	24 248 817,43	30 216 095,17
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	5 983 650,03	4 716 639,37	10 700 289,40
(h - d) Déficit			

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2017	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2018
I - Budget principal					
Investissement	-3 332 271,54		5 983 650,03		2 651 378,49
Fonctionnement	8 118 155,75	5 408 532,51	4 716 639,37		7 426 262,61
TOTAL I	4 785 884,21	5 408 532,51	10 700 289,40		10 077 641,10
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	4 785 884,21	5 408 532,51	10 700 289,40		10 077 641,10

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 33
 Nombre de membres présents : 22
 Nombre de suffrages exprimés : 30

VOTE :
 POUR : 19
 CONTRE : 11
 ABSTENTIONS : 0

Date de la convocation : 05/04/2019
 Présenté par le Maire, A Dugny, le 11/04/2019



Délibéré par le Conseil Municipal, Réuni en session ordinaire
 Les Membres du Conseil Municipal,

A Dugny, le 11/04/2019

André VEYSSIERE	Séverine LEVE	Michel ADAM	Ana PEREIRA	Ghislaine JENNER	Michel CLAVEL
Marie-Claude COLLET	Quentin GESELL	Sandra ROZOTTE	Thierry PICHOT-MAUFROY	Régine BONVALLET	Gérald BORDES
Jacques GUILLEMAN	Marie-line BOUCHAUT	Martine GESELL	Véronique POISSON	Khadija ID HAMOU	Van Phuoc TRAN
Corinne LANGLES	Julie SANS	Amel SRAIDI	Janine LOPEZ	Robert ANDRE	Fauzy GUELLIL
Sarah BOUZID	Michel DELPLACE	France BOULAY	Annie CHASTAGNOL	Abdelaziz GUEMICHE	Frédéric NICOLAS
Aberrahman FERCHICHI	Marcelle DELMARQUETTE	Malet DRAME			

Certifié exécutoire par le Maire,

Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 17/04/2019
 Et de la publication le : 17/04/2019
 A Dugny, le 17/04/2019



Le Maire,
 André VEYSSIERE

